

Groupes de prestations
103.1 Etat major

103.1 Etat major

Appui au chef du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique, Appui aux services, Coordination.

Descriptif

- Conseil et préparation des dossiers/de séances pour le Chef de département
- Appui au Chef de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementales
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPC, EMPL-EMPD, appui juridique et financier
- Conseil, conception et réalisation de la politique de communication départementale et interdépartementale
- Relais départemental avec le Grand Conseil

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département,
- Services du DSE
- ECA
- Autres Départements et/ou Services de l'ACV
- Grand Conseil
- Conseil d'Etat
- Media
- Public-citoyens

Groupes de prestations

103.2 Ressources humaines du département

103.2 Ressources humaines du département

Gestion des ressources humaines du département et de ses services (la Polcant et le SAN disposent d'une propre URH).

Descriptif

- Appui technique et administratif aux services en matière de gestion administrative (mutations, organisation du temps de travail, congés, absences, assurances sociales, relations CPEV et OAI, procédures disciplinaires, appui juridique) et de gestion RH (recrutement, formation, coaching, relève, mobilité professionnelle, réinsertion professionnelle, formation et encadrement des apprentis, gestion de conflits et négociation avec les partenaires et représentants du personnel)
- Appui technique aux services en matière d'organisation
- Gestion des effectifs du département
- Gestion prévisionnelle des RH et gestion des programmes de réduction des effectifs
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Gestion et suivi des mesures MSST
- Relais entre le SPEV et le DSE pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Participation aux projets RH transversaux ACV
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (système d'information des RH)
- Développement de la fonction RH départementale

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département
- Services et offices du DSE
- Cadres et collaborateurs du DSE, stagiaires et apprentis
- SPEV, BRM, CPEV, OAI, OAVS
- Services de l'ACV (SDE en particulier et BEFH)
- CEP
- Candidats internes
- Candidats externes

Groupes de prestations
103.3 Informatique

103.3 Informatique

Assistance à la conception, à la mise en place et à l'utilisation d'outils informatiques.

Descriptif

- Garantie de la cohérence du système d'information départementale
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage lors de projets informatiques
- Maintenance applicative pour les logiciels métier
- Coordination avec les centres d'exploitation et de télécommunication
- Support aux utilisateurs pour les applications métier

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Appui au chef du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique, Appui aux services, Coordination.

Groupes de prestations
103.4 Finances

103.4 Finances

Gestion financière et comptable du département.

Descriptif

- Collaboration technique à la préparation du budget
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (suivi budgétaire, gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des autorisations de dépassement de crédit, et des reports de crédits)
- Appui aux services du DSE pour la tenue de la comptabilité et contrôle interne
- Conduite du bouclage comptable de l'exercice précédent et préparation du bouclage de l'exercice en cours
- Analyses financières
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DSE

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du DSE
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- Commission des finances

Groupes de prestations
103.5 Activités spécifiques

103.5 Activités spécifiques

- Environnement
- Affaires pénitentiaires
- Cafétéria

Descriptif

- Information et conseils en matière de protection de l'environnement
- Coordination des activités environnementales, en particulier des études d'impact en vue de simplifier et d'accélérer le processus
- La coordination se traduit également par la participation aux travaux de commissions et de groupes de travail, où le Délégué représente les services environnementaux et les informe des décisions ou événements : CIPEL, CREPE (conférence romande des responsables des services environnementaux), CCE (conférence suisse des responsables environnementaux)
- Info Environnement
- Commission Environnement /Aménagement du Conseil du Léman, etc...
- Mise en oeuvre de la révision du Code pénal suisse
- Information, conseil et préparation de séances intercantionales dans le domaine de l'exécution des peines
- Gestion de la cafétéria Place du Château 1

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département
- Services de l'Etat
- Communes et particuliers
- Bureaux d'études et entreprises
- Cafétéria: mise à disposition de l'ensemble des occupants des 3 bâtiments Pl. du Château 1, Cité Devant 14 et Cité Derrière 17 (SG-DSE, SJIC et Préfecture, SPEN, usagers de la salle de conférence et visiteurs occasionnels).

Groupes de prestations
103.6 Sécurité informatique

103.6 Sécurité informatique

Sécurité informatique de l'ACV.

Descriptif

- Etablissement de standards et de procédures de sécurité informatiques
- Elaboration d'analyses de risques et de faiblesses de sécurité
- Elaboration de concepts concrets de sécurité
- Exécution des revues de sécurité
- Surveillance des systèmes et du réseau du point de vue sécurité
- Sensibilisation/Information du personnel, des responsables et des dirigeants en matière de sécurité informatique
- Assistance et conseils en matière de sécurité et des aspects légaux (LPD etc.)
- Support des projets en matière de sécurité informatique
- Encadrement technique et organisationnel des administrateurs informatiques dans les tâches de sécurité (création et gestion de droits, audits)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Utilisateurs de l'ACV
- Police cantonale (lutte contre la criminalité) et CCF (sécurité financière)
- Communes et paraétatique

Secrétariat général (SG-DSE)

Événements marquants, évolutions significatives

Changement à la tête du Département

L'année 2005 a été marquée pour le Secrétariat général (SG) par le changement qui avait eu lieu à la tête du département au 1er décembre précédent. Cette situation a nécessité une mise au courant du nouveau chef du département et adaptation des priorités et des méthodes de travail au sein du secrétariat général.

Plusieurs changements dans divers secteurs du service

- Changement à la tête de l'Unité Ressources Humaines (URH) avec entrée en fonctions du nouveau responsable des ressources humaines départementales au 01.10.05. Parallèlement, le Conseil d'Etat décidait, le 16.03.2005, de rattacher les URH de services aux URH de département. Cette mesure a impliqué le transfert des collaborateurs du Service des automobiles au Secrétariat général au 31.12.05 (ou 01.01.06).
- Changement au poste de Délégué à l'environnement, avec entrée en fonctions de la nouvelle déléguée au 1er octobre et redéfinition de son cahier des charges, intégrant désormais une part importante consacrée à la gestion du dossier des dangers naturels.
- Changement également à la tête de l'Unité Informatique départementale (UID), et décision du Conseil d'Etat de centraliser l'informatique de l'Administration cantonale vaudoise au sein d'une Direction des systèmes d'information (DSI) intégrée au département des infrastructures (DINF).

Office de sécurité informatique (OSIC)

Depuis 2005, l'OSIC est revenu à ses trois missions principales, qui sont l'élaboration de normes de sécurité, le contrôle de la sécurité et le conseil en la matière auprès de l'informatique et des services. Ses activités opérationnelles résiduelles ne représentent plus qu'une charge faible. L'OSIC a apporté son soutien actif au projet de réorganisation de l'informatique cantonale. Dans ce cadre, l'indépendance et le rôle de l'OSIC par rapport à l'informatique cantonale ont été reconfirmés par le Conseil d'Etat.

Secrétariat général (SG-DSE)

Projets particuliers

DEFI

Le Secrétariat général a pris en charge au niveau du département le pilotage de l'opération DEFI. Cette tâche implique un gros investissement de la part de l'Unité financière départementale ainsi qu'une implication de l'Unité ressources humaines dans un groupe de travail interdépartemental

Mise en œuvre du nouveau Code pénal suisse

L'année 2005 a été consacrée à l'élaboration ou à la modification des lois touchées par la mise en œuvre du nouveau Code pénal suisse dont l'introduction est prévue pour 2007. Plusieurs groupes de travail, présidés ou coordonnés par le délégué aux affaires pénitentiaires et son adjointe, regroupant l'ensemble de la chaîne pénale du Juge d'instruction à l'exécution des peines, ont défini le nouveau profil de ce domaine de la Justice vaudoise. La loi sur l'exécution des peines a été entièrement réécrite et les autres lois touchées ont été modifiées pour être conformes au nouveau code. Le projet sera examiné par le Conseil d'Etat en 2006. Il comprend le recueil des nouvelles lois ainsi que les propositions des structures judiciaires et pénales nécessaires pour rendre la Justice.

Dangers naturels

Les services concernés (SESA, SFFN, SAT) ont poursuivi leur collaboration au sein de la Commission cantonale des dangers naturels (CCDN) présidée par le secrétaire général du département. Plusieurs cartes de dangers naturels ont été réalisées au coup par coup, afin d'obtenir les subventions fédérales destinées aux travaux urgents d'ouvrages de corrections fluviales ou de pare avalanches. La nouvelle déléguée à l'environnement (entrée en fonction le 1er octobre 2005) a été chargée d'établir une stratégie « dangers naturels » et de coordonner l'ensemble de la problématique interdépartementale.

G8: indemnisation aux commerçants et à la Ville de Lausanne

Ce n'est qu'à la toute fin de l'année 2004 que le Gouvernement français a versé à la Suisse, pour les cantons de Genève et de Vaud, un montant de trois millions d'Euros à titre d'indemnité globale pour manque à gagner et dommages subis par les collectivités, les commerces et les particuliers, en lien avec le sommet du G8 d'Evian de 2003. De ce montant, 567'300 Euros sont revenus au canton de Vaud. Le Conseil d'Etat a ainsi, par l'intermédiaire du Secrétariat général du DSE, pu honorer en 2005 le dernier de ses engagements en matière d'indemnités liées au G8, notamment à l'égard de la Ville de Lausanne.

Informatique

Réalisation du projet JEP (Journal des Evénements Police) et extension de ce dernier à la Police Municipale de Lausanne (PML). Ce projet est une avancée importante dans la collaboration des différentes polices du canton, rendue possible par la mise à disposition d'une plateforme informatique commune utile à tous.

Sécurité informatique

- Elaboration, en collaboration avec le Centre d'Education Permanente (CEP), d'un cours de sensibilisation du personnel de l'Administration cantonale à la sécurité informatique.
- Réalisation dans le cadre de la Conférence suisse de l'informatique (CSI), respectivement du groupe de travail « Sécurité réseau » qui lui est rattaché et qui est présidé par le chef de l'OSIC vaudois, d'une Directive de Sécurité Réseau (appelée NSP-CSI) destinée à faciliter les échanges de données entre les administrations suisses. Cette directive a été validée par l'assemblée des délégués de la CSI en mai 2005.

Sources d'informations complémentaires

Secrétariat général (SG-DSE)

Sources d'informations complémentaires

Se référer au site internet <http://www.vd.ch/fr/autorites/departements/dse/>

Actions du programme de législature

37. Réforme fiscale écologique

37. Réforme fiscale écologique

Poursuivre le projet de réforme fiscale écologique.

Sur proposition d'un groupe de pilotage présidé par le délégué à l'environnement, le Conseil d'Etat a estimé que dans les conditions actuelles, il est très délicat de modifier ponctuellement la fiscalité. Toute mesure prise au coup par coup paraît promise à l'échec et risque en plus de déséquilibrer tout l'édifice fiscal.

Il est donc prévu de ne traiter dans un premier temps que les taxes affectées et l'adaptation de certains prélèvements existants. L'application globale de la fiscalité écologique doit être rattachée au cadre plus général du réaménagement de la fiscalité, à savoir mise en place de taxes causales et modification de prélèvements existants.

Sur la base de cette position, le Conseil d'Etat a décidé des priorités suivantes :

1. nouveau projet de loi sur les déchets qui, tout en étant conforme à la législation fédérale, tient compte du refus du projet soumis à votation le 24 novembre 2002 ;
2. nouveau projet de loi introduisant une taxe causale pour l'assainissement des décharges et sites contaminés;
3. incitations qui peuvent être introduites dans le cadre de la loi sur l'énergie;
4. taxe automobile basée à terme sur des critères environnementaux. Les projets ci-dessus ont tous été soumis à l'examen du Grand Conseil en 2005.

Groupes de prestations
105.0 Gestion et administration du service (fonctionnement)

105.0 Gestion et administration du service (fonctionnement)

Direction générale du service, et fonctionnement efficace, pour la prise de mesures et de décisions mises en oeuvre au travers des supports réunis en Etat-Major.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Secrétariat
- Support RH
- Support financier et comptable
- UGES
- Support juridique
- Support Presse et Relations publiques
- Support Réforme Police 2000
- Support Formation (Synersec, intégration de l'Académie Romande de Police)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Justiciables
- Médias
- Autres pays / cantons
- Communes
- Polices CH / cantons / villes
- Fournisseurs, prestataires
- Tribunaux, juges
- Aspirants et aspirantes de la Police cantonale
- Commerces et entreprises

Groupes de prestations
105.1 Services généraux (opérationnel)

105.1 Services généraux (opérationnel)

Gérer, organiser, moderniser tous les services de la PCV servant de support, d'appui logistique au travail des policiers engagés sur le terrain, dans les domaines de la prévention, réception des appels, engagement des moyens, statistiques, télécommunications, etc...

Descriptif

- Prévention de la criminalité
- Autorisation et surveillance des entreprises de sécurité et de leur personnel
- Surveillance du commerce des armes, des munitions et des substances explosives
- Autorisations et contrôles des armes
- Gestion de la centrale d'engagement et des interventions d'urgence (CET - BRP)
- Soutien logistique aux transmissions et télécommunications
- Services Techniques
- Organisation et coordination des secours en cas d'accident majeur ou de catastrophe au niveau police uniquement
- Groupe spécialiste et dépiégeage
- Infocentre (dossiers PCV)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cadres, collaborateurs
- Grand public - associations faïtières, groupements de commerçants, club d'aînés, etc...
- Entreprises et agents de sécurité
- Titulaires d'autorisations pour armes
- Magistrats de l'ordre judiciaire
- Organismes de la Confédération chargés des affaires de police
- Polices autres cantons
- Polices municipales du canton
- Services transversaux
- Services d'urgence (117 / 118 / 144)

Groupes de prestations
105.2 Gendarmerie

105.2 Gendarmerie

La gendarmerie veille à l'ordre, la sécurité, la tranquillité, la santé, la moralité et la bonne foi publics, et assure l'exécution ainsi que l'observation des lois par des mesures appropriées.

Descriptif

- Assurer l'ordre et la sécurité publics
- Exécution des réquisitions administratives
- Exercice de la police de la circulation et de la navigation
- Transfert et garde de détenus
- Exercice de la police judiciaire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités communales, cantonales, fédérales, étrangères
- Population
- Associations et entreprises privées diverses
- Autorités judiciaires, préfectorales
- Autres services cantonaux et communaux
- Justiciables
- Etablissements pénitentiaires
- Autres services de police fédéraux, cantonaux, communaux et étrangers
- Institutions

Groupes de prestations
105.3 Police de Sûreté

105.3 Police de Sûreté

- Exercer la police judiciaire dans le canton par l'entremise des brigades spécialisées
- Veiller à la coordination et aux relations avec les autres polices

Descriptif

- Recherche des infractions et de moyens de preuve
- Identification et livraison au juge des individus et des membres d'organisations criminelles présumées, auteurs, instigateurs, complices
- Collaboration à des missions de sécurité de l'Etat
- Collaboration à l'exécution des tâches de la police administrative (étrangers et professions soumises à contrôle)
- Coordination
- Liaison affaires judiciaires
- Strada (stups)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Justiciables
- Etablissements pénitentiaires
- Organes judiciaires, institutions, population
- Autorités administratives
- Autorités étrangères, fédérales, cantonales et communales
- Autres services de police fédéraux, cantonaux et communaux
- Autres services Etat de Vaud
- Sociétés privées

Groupes de prestations

105.4 Achat des véhicules légers de l'Etat de Vaud (fonds)

105.4 Achat des véhicules légers de l'Etat de Vaud (fonds)

Gestion des véhicules Etat de VD, par le biais d'une commission d'achat des véhicules légers, présidée par le Cap Fluéli (6 membres) et gérée par la PCV (UGES).

Descriptif

- Proposition d'achat de véhicules légers pour l'ensemble des services du canton
- Transformation et aménagement des véhicules et bateaux
- Gestion comptable du fond des véhicules légers
- Gestion du forfait assurance
- NB : l'entretien des véhicules est à la charge des services propriétaires, et non pas du fonds des véhicules légers.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département
- Services de l'Etat
- Communes et particuliers
- Bureaux d'études et entreprises
- Cafétéria: mise à disposition de l'ensemble des occupants des 3 bâtiments Pl. du Château 1, Cité Devant 14 et Cité Derrière 17 (SG-DSE, SJIC et Préfecture, SPEN, usagers de la salle de conférence et visiteurs occasionnels).

Événements marquants, évolutions significatives

Police cantonale (PoICant)

Événements marquants, évolutions significatives

DVI Tsunami

Dans le cadre du "tsunami" ayant touché l'Asie du Sud-Est fin décembre 2004, la police de sûreté a envoyé en Thaïlande, durant l'année 2005, cinq inspecteurs pour un engagement d'un mois. Elle a également participé aux différentes "Task forces" mises sur pied dès le 28 décembre 2005 tant à Berne qu'à Lausanne.

Les 9 personnes domiciliées dans le canton de Vaud disparues lors de cette catastrophe ont toutes été formellement identifiées avant fin juin. Ce travail a été rendu possible grâce à la mise sur pied d'une cellule d'enquêtes "séisme en Asie du Sud", qui a ouvert 91 dossiers de personnes annoncées disparues. Cette cellule a également constitué des dossiers *ante-mortem* pour une quinzaine de personnes (données dentaires, ADN, photographies, empreintes digitales récoltées auprès des familles de disparus), afin de permettre aux enquêteurs sur place d'identifier les corps.

Au niveau suisse, sur les 112 ressortissants disparus lors du Tsunami (110 en Thaïlande et 2 au Sri Lanka). 107 ont été formellement identifiés à ce jour.

Apaisement de la conduite routière

L'apaisement de la conduite est une action menée par l'ensemble des policiers non seulement à l'aide de moyens technologiques avancés mais aussi par un juste dosage entre prévention, répression, éducation et communication. Les résultats sont éloquentes et notamment par une nette diminution du nombre de morts et blessés. Ce concept prend en compte notamment l'intensification des contrôles de vitesse par une extension cohérente des dispositifs disponibles aujourd'hui. Il déploiera l'entier de ses effets au moment où les différents appareils seront implantés en totalité. Une approche économique, au travers du plan de développement du projet a été présentée à la COFIN.

Récapitulatif	Nombre de contrôles		Véhicules contrôlés		Dénoncés (régularisés)				Total dénoncés		Dénoncés %	
	2004	2005	2004	2005	AO	AO	PV	PV	2004	2005	2004	2005
API en localités	84	86	18357	18722	1128	1211	216	213	1344	1424	7,32 %	7,60 %
API hors localités	37	35	18751	9663	1329	675	379	165	1708	840	9,10 %	8,69 %
API autoroutes	12	17	13718	36762	840	2850	293	282	1133	3132	8,25 %	8,51 %
SPI en localités	808	1271	72680	255466	7820	14163	1181	2476	9001	16639	12,38%	6,51 %
SPI hors localités	370	517	96940	118817	5735	6372	1046	945	6781	7317	6,99 %	6,15 %
SPI autoroutes	237	137	1010608	786219	62695	54665	3412	3121	66107	57786	6,54 %	7,34 %
Total	1548	2063	1231054	1225649	79547	79936	6527	7202	86074	87138	6,99 %	7,10 %

API : contrôle de vitesse avec poste d'interception
 SPI : contrôle de vitesse sans poste d'interception

Radars fixes (contrôle automatisé)

	Véhicules contrôlés		Dénoncés				Dénoncés %	
	Moyenne journalière 40000		AO	AO	PV	PV		
	2004	2005	2004	2005	2004	2005	2004	2005
Multanova	1'050'000	15'000'000	938	11'224	122	1'818	0,10 %	0,08 %
Siemens	1'050'000	15'000'000	1'087	6'922	46	771	0,11 %	0,05 %
Bredar dès 01.03.2005	---	14'000'000	---	4'228	---	559	---	0,03 %
Total	1'050'000	44'000'000	2'025	22'374	168	3'148	0,10 %	0,05 %

Prévention routière

Année scolaire 2003 / 2004 : 48'172 élèves rencontrés

Année scolaire 2004 / 2005 : 57'546 élèves rencontrés

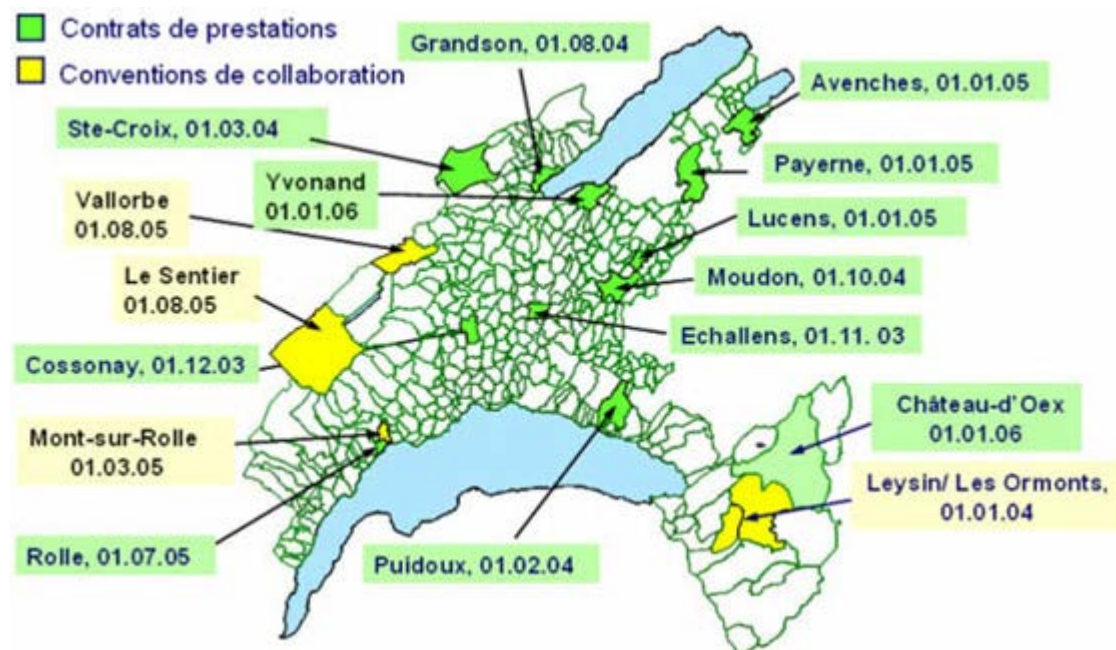
Contrats de prestations

Issu d'une volonté conjointe (commune/canton), le contrat de prestations est une réponse ciblée aux attentes d'une autorité municipale, en matière de sécurité publique. Par la conclusion du contrat, les parties tiennent à mettre en place une organisation efficace, rationnelle et transparente pour les autorités, la population et les policiers concernés (gendarmerie - police municipale), cela en vue d'améliorer le niveau de sécurité dans la commune et ainsi répondre aux attentes des citoyens de cette commune. Dans les communes disposant d'une police municipale, le contrat de prestations définit les modalités de transfert des policiers municipaux à la gendarmerie. A la fin 2005, 11 communes ont signé un contrat de prestations avec la police cantonale.

Conventions de collaboration

La convention de collaboration a pour objet de définir les principes de base de la collaboration entre la gendarmerie vaudoise et le corps de police de la commune signataire de l'accord, en vue de veiller conjointement à l'ordre, la sécurité et la tranquillité publics. A fin 2005, 4 communes avaient signé une convention de collaboration avec la police cantonale.

Ces éléments s'inscrivent dans le cadre du processus Police 2000.



Administratif

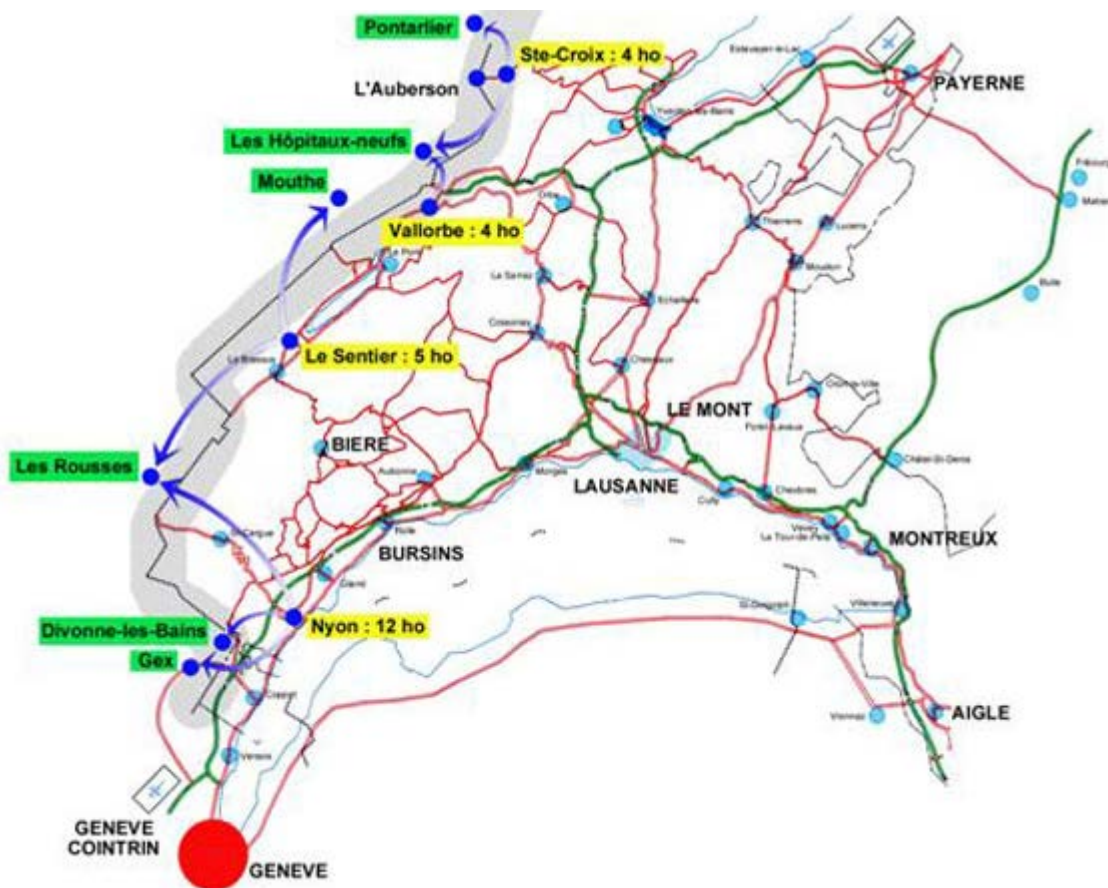
Regroupement au sein de la division soutien opérationnel, respectivement l'Info-Centre, des archives et statistiques circulation, permettant ainsi une unité de doctrine en matière d'archivage en général et de rationalisation des moyens plus particulièrement.

Opérationnel

Liste non exhaustive des diverses manifestations ayant nécessité un engagement important de collaborateurs.

- WEF 2005
- Manifestation Turcs-Kurdes, à Lausanne
- Visite d'Etat du ministre de l'Inde
- Meeting d'aviation Yv'Air 05
- Meeting d'aviation international Lausanne-Blécherette
- Nombreuses opérations liées à toute forme de criminalité, basées sur des informations et analyses faites par la coordination judiciaire.

Mise en œuvre des actions et patrouilles mixtes transfrontalières, définies au travers des Accords de Berne, du 11.05.1998 liant notre pays à la France, avec les forces de sécurité des départements de l'Ain, du Jura et du Doubs. Les patrouilles mixtes agissent pour lutter contre les trafics illicites, l'immigration illégale et la délinquance dans la zone transfrontalière et sauvegarder l'ordre et la sécurité publics.



Police cantonale (PoICant)

Projets particuliers

Centrale unique : de quoi s'agit-il ?

Le but de ce projet est de concevoir et réaliser une centrale unique des urgences dans le canton de Vaud, horizon 2010, en regroupant les nos 117 - 118 - 144 et en faire un instrument clé du système sécuritaire vaudois.

Les objectifs recherchés sont les suivants :

Opérationnel :

- la vue d'ensemble est garantie
- la prise en charge et la gestion des événements sont optimales
- les redondances sont supprimées
- la structure est simple, modulable et peut monter en puissance rapidement

Financier :

- les investissements financiers sont partagés
- le principe de l'économie des moyens est appliqué
- les coûts d'exploitation sont réduits
- les frais d'entretien sont optimisés

Technique :

- les systèmes informatiques et de télécommunication sont uniques
- les locaux sont communs

En 2005, des renseignements ont été recherchés en Suisse comme à l'étranger. Les partenaires concernés ont été renseignés en vue d'une adhésion formelle avant démarrage du projet.

JEP (Journal des événements police)

Ce nouveau progiciel a été mis en production le 1er septembre 2005. Il permet de visualiser en temps réel, tous les événements traités par le CET (Centre d'engagement et de télécommunications) ainsi que ceux parvenus à la connaissance des policiers du terrain. Il donne également la possibilité d'apporter des développements pour les affaires les plus importantes par l'ajout d'un "communiqué", de créer des rapports de 1ère intervention permettant la reprise informatique d'éléments préalablement introduits dans le JEP.

Pour la mise en route de ce produit, une formation d'une centaine de personnes a été organisée à la PCV, charge à elles de transmettre leur savoir à leurs collègues directs.

La police municipale de Lausanne a adhéré à ce produit (mise en œuvre février 2006), ce qui reliera environ 1300 policiers "on line". Tractation en cours avec l'Association des chefs des polices municipales vaudoises.

C'est déjà à ce stade une réussite en terme de communication opérationnelle entre les diverses polices.

Mise en place DAO (Division Appui Opérationnel) - Création de la BAAC

Les enquêtes actuelles, notamment celles qui concernent la criminalité organisée, ont mis en évidence l'importance de l'engagement des moyens spéciaux modernes permettant d'exploiter et analyser les données provenant des moyens de communication actuels. L'utilisation de ces nouvelles technologies est complexe et il n'existait pas de structure capable de les maîtriser.

C'est pour cette raison que des spécialistes policiers et des analystes universitaires, ces derniers formés principalement à l'Ecole des Sciences Criminelles de Lausanne (ESC), ont été réunis dans une même unité appelée Division d'Appui Opérationnel (DAO) qui dispose ainsi de connaissances techniques et opérationnelles de haut niveau. Celle-ci a été rattachée à la Coordination judiciaire, chargée de l'analyse des phénomènes sériels (délits contre le patrimoine) tant sur le plan vaudois que romand.

La nouvelle entité a pris son essor au début 2005 sous l'appellation de Brigade d'appui d'analyse et de coordination (BAAC), laquelle est maintenant en mesure de fournir de manière très professionnelle l'appui opérationnel et formatif nécessaire aux enquêteurs des différentes brigades chargées des enquêtes pénales.

POLYCOM

Le projet POLYCOM, ayant pour objet la réalisation d'un réseau radio pour la Police cantonale, le service des routes, le service de la sécurité

civile et militaire, les polices municipales et l'armée, est en phase de réalisation. Durant 2005, l'infrastructure permettant d'assurer la couverture de Lausanne et des environs a été construite. Les études de projet concernant le reste du canton ont été menées, afin de permettre la poursuite de cette réalisation en 2006.

Unimatos

Afin de renforcer l'identification du policier par le public, les polices romandes se sont progressivement dotées, dès 2005, d'un nouvel uniforme commun étudié par la police cantonale vaudoise. Ces tenues confortables, pratiques et économiques doivent permettre aux policiers d'adapter facilement leur équipement aux conditions météorologiques et d'améliorer leur sécurité en les rendant plus visibles. Le déploiement de cet équipement s'est opéré fin décembre.

Centralisation des réquisitions (missions écrites émanant des diverses autorités)

La gestion des réquisitions à la Police cantonale occasionnant des redondances de données dans divers fichiers des corps, début février 2005, la migration de l'ancien système informatique a permis une gestion centralisée des réquisitions, procurant une saisie unique des données, la gestion des convocations, de même que les entrées du rapport d'activité. La phase test opérée au sein de la région Lausanne ayant été élogieuse, le déploiement a été généralisé à l'ensemble du canton.

Académie de police

C'est au mois de janvier 2005, lors d'un cours de cadre d'une durée d'une semaine, que l'Académie de police a été lancée. Dès le 1er février, 6 collaborateurs de la police cantonale vaudoise, appuyés par 3 collègues de la police cantonale valaisanne, ont ouvert les bureaux sur le site de Savatan.

Le 1er mars 2005, 48 aspirants (22 VD dont 4 pol mun Riviera et 26 VS, dont 6 des pol mun) ont débuté leur formation pour une durée de 12 mois. Ils ont été répartis en 2 classes de 20 élèves francophones et 1 classe de 8 asp Haut-valaisans. Durant le 2ème semestre, l'Ecole des polices municipales vaudoises (EPMV) a décidé de fusionner avec l'Académie.

Dans le même temps, la construction d'infrastructures de formation (chantiers In Situ) a débuté. A l'heure actuelle, l'école dispose de 6 modules qui reproduisent les conditions réelles d'intervention. Ces chantiers sont appelés à se développer durant l'année 2006. A terme, le site de Savatan doit pouvoir accueillir 450 élèves de police, pour la formation de base.

Co-direction de l'Académie de police par un triumvirat formé du Commandant de la gendarmerie, de son remplaçant et du Chef de la police de sûreté, du 25.09.2005 jusqu'à fin mars 2006, dans l'attente de la prise de fonction du nouveau directeur, nommé en décembre en la personne du capitaine André ETTER.





Sources d'informations complémentaires

Police cantonale (PoICant)

Sources d'informations complémentaires

Publications

Polcant Info, notre magazine trimestrielle

http://www.police.vd.ch/actualites/polcant_info/polcant_info.htm

Brochures à télécharger au format PDF :

<http://www.police.vd.ch/download/download.htm#3>

Brochures à commander en ligne : "*Echec aux cambrioleurs*" et "*Surveillance mutuelle des habitations*"

http://www.police.vd.ch/prev_crim/commande.htm

Statistiques

Criminalité & circulation routière

<http://www.police.vd.ch/statistiques/statistiques.htm>

- bilan circulation routière
- bilan de la criminalité

Prévention de la criminalité

Prévention de la criminalité

http://www.police.vd.ch/prev_crim/prevcrim.htm

Prévention routière

http://www.police.vd.ch/prev_route/prevrout.htm

Sites Internet

Police cantonale vaudoise

<http://www.police.vd.ch>

Recrutement des polices vaudoises

<http://www.policier.ch>

Académie de police

<http://www.academie-de-police.ch>

Police 2000

<http://www.police2000.vd.ch>

Liens pour la campagne "Stop pornographie"

http://www.prevention-criminalite.ch/1/fr/8campagne/840campagne_pedocriminalite.php

<http://www.stopp-kinderpornografie.ch/3/fr/>

Criminalité sur internet

<http://www.cybercrime.admin.ch/>

30. Prévention sécurité

Renforcer la prévention et la sécurité, en soutenant une réorganisation des polices cantonale et communales, en concertation avec la population et en renforçant les besoins de proximité (Police 2000).

Police 2000

Le projet de réorganisation des polices cantonales et communales Police 2000 s'est poursuivi en 2005.

Un rapport d'expert (rapport Pedrazzini) a conclu à la faisabilité de cette réforme. Sur cette base, les projets d'EMPL et d'EMPD présentant des modifications légales et les moyens nécessaires à la mise en oeuvre de cette réforme ont été élaborés.

Ce projet a pris une dimension résolument politique notamment par le fait qu'il influe sur les relations entre le canton et les communes, que ce soit dans le domaine des compétences en matière de police ou de leur financement.

De plus, 2 motions parlementaires ont été déposées à la fin de l'année 2005, demandant l'une la création d'une police unique et l'autre la mise sur pied de polices régionales. L'année 2006 devrait permettre au Grand Conseil de se prononcer sur le modèle de sécurité définitivement choisi.

Actions du programme de législature

31. Strada

31. Strada

Dans la lutte contre le trafic de stupéfiants, tenir à disposition les moyens permettant d'engager des opérations de type STRADA.

Opération Strada

L'opération Strada s'est poursuivie en 2005, prioritairement pour lutter contre le trafic de cocaïne tenu par les Africains. En permanence harcelés depuis 3 ans, ces dealers sont aujourd'hui moins visibles mais mieux organisés. Opérant principalement en appartements, ces trafiquants se sont dispersés partout dans le canton et hors du canton. Le groupe Strada de la police de sûreté a donc porté son effort dans les zones urbaines de notre territoire, les effectifs lausannois assurant leur mission de proximité dans la capitale. Cette réarticulation des forces a permis l'interpellation, hors Lausanne, de quelque 290 personnes, permettant la saisie de frs 66'500.-, 1080 g d'héroïne et 930 g de cocaïne. Le nombre de consommateurs de cocaïne ne cessant d'augmenter, avec les effets dévastateurs que l'on connaît, les filières d'approvisionnement se multiplient. On rappellera ici que le Conseil d'Etat fait de cette opération l'une des priorités de la législature.

Groupes de prestations
106.0 Administration

106.0 Administration

Prestations transversales octroyées aux établissements, à l'office, et aux partenaires du service pénitentiaire.

Descriptif

- Ressources humaines
- Finances
- Logistique
- Assurances détenus
- Informatique
- Juridique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnel du service pénitentiaire
- Etablissements pénitentiaires, office d'exécution des peines, état major, secrétariat général du département
- Etablissements pénitentiaires, office d'exécution des peines, état major, fournisseurs, mandants
- Détenus (prévenus, condamnés et internés), SMPP, FVP, assurances maladies et accidents, établissements pénitentiaires, office d'exécution des peines
- Etablissements pénitentiaires, office d'exécution des peines, état major, UID du département, CCT, Bedag, fournisseurs
- Commission de libération, les structures de prises en charge des condamnés (EMS, USE, CAP, EMS), les instances judiciaires dont notamment les instances de recours (TC, TA, TF), homologues et répondants cantonaux.

Groupes de prestations

106.2 Ordonnance et contrôle de l'exécution des peines

106.2 Ordonnance et contrôle de l'exécution des peines

Placement des condamnés et des internés sur la base des jugements rendus par les magistrats et ,établissement du plan d'exécution des peines avec les éclairages donnés par les établissements et les partenaires sociaux.

Descriptif

- Suivi de l'exécution des peines et mesures (jugements, agenda, courrier y référant)
- Prise en charge des condamnations pénales dans les meilleurs délais et dans le respect des normes légales, garantissant l'égalité de traitement et effectuée dans l'esprit de la politique définie par le service
- Gestion individualisée des condamnations tenant compte de la situation du condamné et de l'effet de la condamnation sur l'intéressé
- Coordination des intervenants du traitement pénitentiaire dans le cadre d'une prise en charge interdisciplinaire
- Gestion des séquestres
- Coordination du casier judiciaire
- Conversion des amendes en arrêts.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Les condamnés.

Rapport annuel de gestion 2005

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service pénitentiaire (SPEN)

Groupes de prestations

106.3 Gestion de la détention préventive et gestion de l'exécution des peines et des mesures.

106.3 Gestion de la détention préventive et gestion de l'exécution des peines et des mesures.

Veiller à l'application des dispositions légales et réglementaires relatives aux conditions de détention et aux modalités d'exécution des peines et des mesures.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Les prévenus et les condamnés.

Service pénitentiaire (SPEN)

Evénements marquants, évolutions significatives

Il plaît au Service pénitentiaire de relever que malgré une augmentation de +2% de la population carcérale, ses charges sont inférieures de -2 mios (-2%) à celles de l'exercice précédant. Aussi faut-il mettre ici en exergue les vertus des réformes entamées par le Chef de service dès 2004. La mise en place d'abord d'un Comité de direction formé des cadres du service (Directions de l'état-major, de l'office et des établissements) a permis de rassembler des compétences hautement diversifiées et riches d'expériences professionnelles et de développer des dynamiques indispensables pour relever les défis en cours et à venir. La volonté ensuite de se doter d'un état-major renforcé et capable d'apporter soutien et conseils aux entités du service permettant ainsi à ces dernières de se concentrer sur leurs missions essentielles. Tels sont les deux axes de la réforme en cours au Service pénitentiaire.

La restructuration du service visant à l'uniformisation des directives, des règlements et des procédures ainsi qu'à la centralisation des métiers dits transversaux est menée parallèlement à l'introduction du nouveau Code pénal suisse. Ce dernier devrait entrer en vigueur au 1er janvier 2007 et le groupe de travail nCP (nouveau Code pénal) est conduit par le Délégué aux affaires pénitentiaires. Des forces ont été mises à disposition par le Service pénitentiaire pour la rédaction de la nouvelle loi sur l'exécution des condamnations pénales notamment. Un projet global, élaboré par l'ensemble de la chaîne pénale, a été proposé au Conseil d'Etat en fin d'année. Les travaux d'adaptation au nouveau code du logiciel "Papillon" se poursuivent, en collaboration avec le canton de Genève. Par ailleurs, le Service pénitentiaire a participé aux séances du groupe de travail concernant le nouveau droit pénal des mineurs dont le leadership est tenu par le Service des communes et des relations institutionnelles.

Les établissements et l'office d'exécution des peines ont été confrontés tout au long de l'exercice 2005 à une augmentation des dossiers à traiter amplifiée par une complexification de ceux-ci. Les cas lourds relevant de problématiques psychiatriques nécessitent un encadrement toujours plus pointu. Or, les difficultés économiques que connaît le canton et la traduction de celles-ci en termes d'économies des moyens ne facilitent longtemps pas les tâches d'un personnel en prise avec une « clientèle » pour le moins difficile. Accusant une augmentation de +4'408 nuitées, soit +2% par rapport à l'exercice 2004, la population carcérale n'a cessé de progresser en 2005. Cette hausse des nuitées est ainsi répartie :

- Le nombre de nuitées des détenus sous autorité vaudoise incarcérés dans les établissements vaudois a augmenté de 104'677 en 2004 à 112'263 pour l'exercice sous revue, soit +7'586 unités ou +7% ;
- Le nombre de nuitées des détenus sous autorité vaudoise placés hors canton a diminué de -275, représentant une baisse de -1% ;
- Le nombre de nuitées des détenus sous autorité vaudoise, internés dans des EMS et des institutions, a baissé de -4'080, passant de 23'276 en 2004 à 19'196 en 2005, soit -18% ;
- Les personnes détenues sous une autorité non vaudoise, incarcérés dans les établissements vaudois ainsi que les condamnés astreints aux arrêts domiciliaires confiés à la Fondation vaudoise de probation ont progressé de +1'177 nuitées (+3%) avec 46'065 nuitées en 2005 contre 44'884 en 2004.

La hausse constante des nuitées -dans les établissements vaudois de détention préventive en particulier- observée ces dernières années a nécessité la création de places supplémentaires au travers du doublement ou du triplement des cellules. Ainsi de 248 places réglementaires au Bois-Mermet et à La Croisée, la capacité a été augmentée en deux phases distinctes de +120 places (+48%) sans que des moyens supplémentaires n'aient été accordés au Service pénitentiaire.

Service pénitentiaire (SPEN)

Projets particuliers

Initié en 2004, le renforcement de l'état-major a été mis à mal par l'absence prolongée de son Chef de service en lutte contre la maladie. Cependant, bien que l'ouvrage doive être remis sur le métier dès 2006, quelques succès peuvent déjà être signalés. Ainsi, la lecture des comptes 2005 traduit les résultats probants obtenus par la logistique en terme de centralisation des achats pour les cuisines des établissements principalement, mais également pour l'entretien et la maintenance des installations techniques et des équipements. Le renforcement de l'équipe attachée au traitement des assurances pour les détenus et le suivi des soins maladie engendre également des économies importantes. Des contrôles accrus d'une part, un suivi systématique des remboursements dus par les assurances d'autre part ainsi qu'une collaboration étroite avec d'autres entités de l'Etat telle que la FAREAS ont permis ces gains en efficience. Il s'agit aussi, suite à la mise en place d'une entité RH centralisée, de l'uniformité des procédures relatives à la gestion du personnel de tous les établissements permettant une vue d'ensemble sur les actions ponctuelles que sont le recrutement, la formation continue, la promotion ou encore les mesures correctives et formelles liées à la Lpers.

Tant au niveau des RH, que de la logistique, de l'assurance détenu ou de la comptabilité financière, les renforcements évoqués ici ont tous été effectués au travers de transferts de collaborateurs employés dans les établissements vers l'état-major.

Service pénitentiaire (SPEN)

Sources d'informations complémentaires

Service pénitentiaire (SPEN)

Actions du programme de législation

Aucune action du programme de législation de vous a été attribuée.

Groupes de prestations
107.0 Administration

107.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Autorités communales

Groupes de prestations

107.1 Admission des véhicules et des bateaux à la circulation

107.1 Admission des véhicules et des bateaux à la circulation

Admission des véhicules et des bateaux à la circulation.

Descriptif

- Immatriculation de véhicules et bateaux
- Délivrance des permis de circulation et de navigation
- Vente des plaques d'immatriculation et plaques professionnelles
- Enregistrement des changements d'assureur RC
- Inspections périodiques obligatoires
- Inspections pour l'immatriculation
- Expertises judiciaires
- Retrait des permis de circulation et des plaques
- Délivrance d'autorisations pour transports spéciaux

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Les détenteurs de véhicules automobiles

Les détenteurs de bateaux

Les garagistes

Les compagnies d'assurances

Les administrations cantonales et communales

Groupes de prestations

107.2 Admission des conducteurs à la circulation et des pilotes à la navigation

107.2 Admission des conducteurs à la circulation et des pilotes à la navigation

Admettre les conducteurs à la circulation et les pilotes à la navigation. Contrôler la formation des moniteurs de conduite

Descriptif

- Délivrance des permis de conduire et de naviguer nationaux & internationaux
- Suivi des examens médicaux
- Délivrance des autorisations "places de parc pour handicapés"
- Examens de conduite et de navigation, courses de contrôle et tests psychotechniques
- Contrôle de l'activité des moniteurs de conduite et de navigation

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Candidats à un permis de conduire ou de naviguer
- Services des automobiles romands et tessinois
- Candidats moniteurs romands
- Moniteurs de conduite vaudois

Rapport annuel de gestion 2005

Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Groupes de prestations

107.3 Perception des taxes et redevances liées au trafic routier

107.3 Perception des taxes et redevances liées au trafic routier

Perception des taxes et redevances liées au trafic routier dans le canton de Vaud.

Descriptif

- Notification des taxes et des redevances
- Gestion du contentieux
- Gestion des flux financiers canton / confédération

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Détenteurs de véhicules et de bateaux
- Canton

Groupes de prestations

107.4 Mesures administratives

107.4 Mesures administratives

- Sanctionner les conducteurs qui commettent des infractions à la LCR
- Transmettre, avec déterminations, les dossiers de recours au Tribunal administratif
- Rendre des décisions sur les demandes de restitution de permis de conduire

Descriptif

- Instruction des mesures d'avertissement, de retrait du permis ou interdiction de conduire
- Notification des mesures
- Suivi du contrôle médical des conducteurs qui y sont astreints
- Traitement des recours au Tribunal administratif
- Ordonnance de cours de prévention et d'éducation
- Restitution des permis de conduire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers
- Tribunal administratif

Groupes de prestations

107.5 Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques

107.5 Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques

Délivrance d'autorisations pour des manifestations terrestres et nautiques.

Descriptif

- Délivrance des autorisations des manifestations terrestres (courses cyclistes, rallye) sur la voie publique
- Délivrance des autorisations des manifestations nautiques (courses de bateaux, concours de natation) sur les lacs du canton

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Organismes de manifestations, particuliers, sociétés sportives
- Usagers
- Polices cantonale et communales

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Événements marquants, évolutions significatives

2005 fut une année charnière pour le SAN vu qu'un nouveau logiciel métier a été introduit. Mises à part quelques erreurs de jeunesse inhérentes à tout projet qui reprend une informatique vieille de plus de 30 ans, cette introduction est une réussite. Tous les processus internes ont été revus et améliorés afin d'être plus efficaces et efficaces.

Les usagers peuvent depuis 2005 modifier leur rendez-vous d'expertise via internet. Il en est de même pour les examens théoriques et pratiques. Les professionnels de la branche automobile ainsi que les moniteurs disposent également de cette possibilité qui leur offre une nouvelle souplesse.

Avec le nouveau logiciel, le SAN est passé d'un système de prépaiement à la facturation. Après plus de 40 ans de prépaiement, cette nouvelle façon de faire a eu quelques repercussions. Le pli est désormais pris et cette solution respecte ainsi les principes fixés par le Contrôle cantonal des finances. Une vraie comptabilité débiteurs existe désormais, qui permet un meilleur suivi ainsi qu'une gestion saine du contentieux.

Afin de mieux renseigner nos clients et d'être plus proche de leurs besoins, un ticketing avec indication du temps d'attente a été introduit dans tous nos centres. Le SAN aimerait pouvoir traiter 80% des demandes dans les 7 minutes. Il est à noter que les prestations de la navigation sont également traitées dans tous les centres.

Grâce à une meilleure organisation, le temps des inspections des véhicules a été diminué à 20 minutes et 15 minutes pour les motocycles. Les temps de contrôle de la navigation ont été également revus à la baisse d'environ 25%. Afin de respecter la loi fédérale, les examens motocycles ont été centralisés sur Penthalaz au début 2005. Ces derniers seront effectués sur Cossonay dès février 2006.

Il est à noter qu'il est difficile de joindre par téléphone le SAN. Plus de 500'000 appels par année sont effectués et malheureusement le SAN ne dispose pour l'instant pas d'un logiciel de call center qui lui permettrait de répondre à la demande. Cette situation devrait être réglée courant 2006.

Projets particuliers

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Projets particuliers

Nouveautés et améliorations dans le secteur des mesures administratives

2005 coïncidait avec l'entrée en vigueur du 0.5 pour mille et du permis en 2 phases. La limite inférieure du taux alcool a été baissée à 0.5 pour mille au lieu de 0.8 pour mille. De plus, les sanctions sont beaucoup plus sévères pour les personnes récidivistes. Depuis le 1er décembre 2005, les élèves conducteurs reçoivent un permis provisoire de 3 ans et doivent passer deux cours de sensibilisation afin d'obtenir un permis définitif. En plus de ces nouveautés, le secteur des mesures administratives est pour la première fois depuis des années à jour concernant le traitement des dossiers. Malgré leur très nette augmentation, ceux-ci sont traités dans la semaine.

Nouvelle taxe auto

En 2005, le Grand Conseil a adopté une nouvelle loi sur la taxe qui modifie l'imposition des véhicules de moins de 3.5 tonnes. Le barème se calcule sur la base du poids et des kW en attendant de passer au poids et CO2 d'ici quelques années. Un rabais de 50% est octroyé pour les véhicules peu polluants, les véhicules à gaz ou diesel avec certains filtres à particules.

En inscrivant l'émission de CO2 comme élément fondamental dans la loi, les Vaudois se sont dotés d'une loi très moderne et en avance sur son époque.

Vente aux enchères des plaques

Enfin, depuis le 1er décembre 2005 le SAN met en vente aux enchères des petits numéros de plaques pour les voitures et les motocycles. En un mois, plusieurs centaines de personnes se sont inscrites et participent activement.

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Sources d'informations complémentaires

Le SAN informe de manière la plus complète ses utilisateurs via son site web: <http://www.san.vd.ch>. Tous les documents nécessaires ainsi que des réponses aux questions les plus souvent posées sont disponibles online. Le SAN encourage ses usagers à effectuer ses prestations par correspondance.

Toutes les précisions concernant le permis 2 phase, le 0.5 pour mille, la nouvelle taxe ou nos diverses prestations sont disponibles sur notre site internet. Tous nos formulaires y figurent également permettant aux usagers d'effectuer leurs demandes par correspondance.

A toutes fin utiles, voici quelques statistiques concernant le SAN:

246 personnes, 160'000 contrôles techniques véhicules et 4'900 contrôles techniques bateaux, 18'500 examens théoriques et 16'500 examens pratiques, 50'000 permis en format carte de crédit, 5'100 autorisations spéciales, 483'000 opérations administratives, 7'000 avertissements et 11'000 retraits de permis, 350'000 conducteurs, 460'000 véhicules et 16'000 bateaux.

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Actions du programme de législation

Aucune action du programme de législation de vous a été attribuée.

Groupes de prestations
109.0 Gestion et administration du service

109.0 Gestion et administration du service

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux

Groupes de prestations

109.1 Contrôles, taxes et tirs militaires

109.1 Contrôles, taxes et tirs militaires

- Tenue des contrôles militaires
- Perception de la taxe d'exemption de l'obligation de servir
- Application des directives fédérales en matière de tir hors service

Descriptif

- Orientation et information aux futurs conscrits
- Mise sur pied du recrutement des conscrits
- Tenue des contrôles des militaires domiciliés dans le canton, y compris traitement des congés pour l'étranger et des dispenses ou , report de service
- Calcul et perception de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, y compris traitement des demandes de remboursement, des , recours et des demandes de remise ou d'exemption de la taxe
- Organisation des inspections de reddition de l'équipement personnel en vue de la libération des obligations militaires
- Gestion des tirs hors service dans le canton
- Homologation et dissolution des sociétés de tir permettant de garantir le tir hors service
- Assignation des tireurs dont les communes ne disposent pas ou plus de stand de tir homologué
- Suivi de la mise en conformité ou de la fermeture des stands de tir selon les directives fédérales

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Tireurs et sociétés de tir (SVC, FAV)
- Officiers fédéraux de tir
- Futurs conscrits
- Militaires domiciliés dans le canton
- Instances militaires du DDPS
- Cantons confédérés
- Citoyens assujettis à l'obligation de servir ou à la taxe d'exemption
- Administration cantonale des impôts (ACI) en fonction du calcul de la taxe d'exemption

Groupes de prestations
109.2 Protection de la population

109.2 Protection de la population

Protection de la population :

- Aide en cas de catastrophe ou d'accident majeur
- Organisation du plan ORCA

Descriptif

- Orientation et information aux futurs conscrits
- Mise sur pied du recrutement des conscrits
- Tenue des contrôles des militaires domiciliés dans le canton, y compris traitement des congés pour l'étranger et des dispenses ou, report de service
- Calcul et perception de la taxe d'exemption de l'obligation de servir, y compris traitement des demandes de remboursement, des recours et des demandes de remise ou d'exemption de la taxe
- Organisation des inspections de reddition de l'équipement personnel en vue de la libération des obligations militaires
- Gestion des tirs hors service dans le canton
- Homologation et dissolution des sociétés de tir permettant de garantir le tir hors service
- Assignation des tireurs dont les communes ne disposent pas ou plus de stand de tir homologué
- Suivi de la mise en conformité ou de la fermeture des stands de tir selon les directives fédérales

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Préfectures et communes
- Population résidente
- Entreprises industrielles et artisanales
- Automobilistes et entreprises disposant de véhicules de transport
- Personnes en quête de protection ou ayant dû évacuer leur lieu de résidence
- Services de l'administration cantonale vaudoise

Groupes de prestations
109.3 Gestion de l'arsenal de Morges

109.3 Gestion de l'arsenal de Morges

Gestion de l'arsenal de Morges.

Descriptif

- Prestations de type fédéral
- Gestion, échange, entretien et rétablissement de l'équipement personnel des militaires domiciliés et en service dans le canton
- Fourniture et échange des équipements personnels des corps de troupe effectuant leur service sur territoire cantonal
- Reprise, tri, nettoyage et remise en état de l'équi-pe-ment personnel rendu lors des libérations des militaires domiciliés, dans le canton
- Confection d'effets d'équipement et d'habillement pour le compte de Arma Suisse (ex RUAG)
- Remise à neuf de quelque 15'000 masques de protection et 8'000 casques par an
- Contrôle et gestion des armes en prêt et des armes des jeunes tireurs
- Gestion des stocks et distribution des chaussures aux conscrits lors du recrutement
- Gestion d'un dépôt romand de liquidation de matériel militaire (Military Liq'shop)
- Administration du dépôt de vivres OFIDA (mandat de la Confédération) : manutention et décompte lors du renouvellement , des réserves obligatoires
- Prestations de type cantonal
- Gestion et maintenance du dépôt cantonal de " Jeunesse et Sport "
- Gestion et maintenance des stocks de matériel et des effets d'équipe-ment pour la PCi et l'ECA
- Prestations de maintenance au Château de Morges, au Musée Militaire Vaudois (MMV), à la Maison Militaire de Bretaye (MMB) , et à l'Association Verte Rive à Pully, au profit du SBMA
- Acquisition des tenues de travail des polices cantonale et municipales

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Tireurs et sociétés de tir (SVC, FAV)
- Conscrits et militaires
- Corps de troupe effectuant leur service sur le territoire cantonal
- Office fédéral des exploitations des Forces terrestres (OFEFT) à Berne
- Groupement de l'Armement (GDA) à Berne
- Office fiduciaire des importateurs de denrées alimentaires (OFIDA) à Berne
- Etablissement cantonal d'assurance
- Protection civile
- Service des bâtiments, monuments et archéologie (SBMA)

Groupes de prestations

109.4 Musée militaire vaudois (MMV)

109.4 Musée militaire vaudois (MMV)

Constitution, gestion et conservation du patrimoine culturel et militaire vaudois

Descriptif

- Constitution et conservation du patrimoine culturel militaire vaudois
- Restauration des objets exposés
- Gestion du Musée militaire vaudois, du Musée de la figurine historique et du Musée de l'artillerie
- Présentation en permanence des collections du patrimoine militaire vaudois au public
- Organisation et promotion d'expositions thématiques temporaires
- Gestion et conservation du fonds Stöckel (recense-ment mondial des poinçons d'origine des armes)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Canton de Vaud
- Visiteurs du musée militaire vaudois, entre 15'000 et 20'000 personnes par an, dont environ 10'000 payants
- Commune de Morges

Groupes de prestations
109.5 Protection civile

109.5 Protection civile

Protection civile, appui et assistance aux organes de sauvetage et de protection de la population.

Descriptif

- Soutien opérationnel et technique aux partenaires de la protection de la population lors d'accidents graves ou majeurs , et lors de catastrophes
- Garantie de l'état de préparation et coordination des activités des organisations régionales de protection civile (ORPC)
- Instruction et soutien informatique aux ORPC, afin d'assurer une unité de doctrine et d'application
- Coordination avec les autorités fédérales (OFPP) cantonales et les partenaires cantonaux de la PCi
- Planification des besoins en constructions protégées de la protection civile et du service sanitaire
- Vérification lors des mises à l'enquête de la conformité aux normes fédérales des projets d'abris PCi privés et publics
- Valorisation, suivi de l'encaissement et contrôle de l'utilisation des contributions de remplacement en cas de dérogation à , l'obligation de construire des abris PCi privés
- Contrôles périodiques de l'état de préparation des constructions protégées (CPC) de la PCi et du service sanitaire
- De même pour le paiement annuel des contributions forfaitaires fédérales
- Suivi des contrôles périodiques des abris (CPA) effectués par les ORPC
- Gestion des fonds versés par les communes pour les mesures de protection civile d'intérêt général
- Fourniture d'équipements et de matériel standardisé aux ORPC, y.c. réparation et entretien
- Organisation et gestion des dispositifs d'alarme à la population et aux formations d'intervention PCi
- Suivi de la maintenance et contrôle du réseau des sirènes et du dispositif télécommandé d'alarme
- Planification des mesures propres à protéger les biens culturels d'importance nationale et régionale
- Participation au recrutement lors de la séance d'orientation aux conscrits
- Instruction, formation et perfectionnement de l'ensemble des astreints et des cadres de la PCi
- Formation et engagement des spécialistes AC de la PCi en cas d'augmentation de la radioactivité nécessitant protection , et évacuation des habitants

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Organisations régionales de protection civile (ORPC)
- Communes
- Office fédéral de la protection de la population (OFPP)
- Autorités politiques cantonales et communales
- Partenaires de la Protection de la population, police, sapeurs-pompiers, services sanitaires et services techniques, conformément à la loi fédérale
- Population vaudoise, voire population des régions limitrophes et plus ou moins proches, (exemple des engagements suite à " Lothar ")

Événements marquants, évolutions significatives

Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Événements marquants, évolutions significatives

Evolution 2005

A la suite de la nomination de son chef dans une autre fonction supérieure de l'administration cantonale, le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) a été conduit par un cadre dont l'interim avait commencé en février 2004. Cette situation a pris fin avec l'entrée en service de M. Denis FROIDEVAUX en octobre 2005 à la tête de cette entité.

D'emblée, le nouveau chef de service a été confronté à l'impact de mesures DEFI qui, conjuguées aux nouvelles missions liées au transfert d'ORCA, imposent au service d'envisager une réforme structurelle ainsi qu'une redéfinition de ses processus.

L'ensemble des tâches d'organisation et de coordination des secours en cas d'événement majeur ou de catastrophe (ORCA) jusqu'ici confiées à un autre service a en effet été transféré au SSCM, à la suite de quoi le Conseil d'Etat a désigné le chef de l'état-major cantonal de conduite en la personne du chef du SSCM ainsi a constitué l'Observatoire cantonal des risques (OCRI) .

Une autre activité importante fut matérialisée par les négociations préliminaires entre la Confédération et le SSCM portant sur la restructuration profonde en cours à l'Arsenal de Morges (fédéralisation). Non seulement, l'essentiel des emplois est sauvé mais il a été possible de conserver au sein de l'Arsenal un savoir-faire <métier> précieux que ce soit dans le domaine de l'entretien des masques de protection ou celui de l'armement individuel des militaires domiciliés dans le canton. Simultanément, la création d'une base logistique sécuritaire (BLS) propre au canton est en bonne voie de concrétisation. Cette entité aura pour tâches essentielles l'entretien et le stockage partiel des équipements et matériels des sapeurs-pompiers et de la protection civile. Là encore, cette mesure concourt de manière déterminante au maintien de plusieurs postes de travail.

Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Projets particuliers

Une des particularités essentielle du SSCM tient à la diversité des missions dont sont chargées certaines de ses divisions pour lesquelles on peut relever les ponts essentiels suivants:

Division de l'administration militaire

Suite à l'imposition postumerando, une passerelle informatique entre l'administration de la taxe d'exemption de l'obligation de servir (ATEO) et l'administration cantonale des impôts (ACI) a été créée et permet d'accéder aux éléments fiscaux des contribuables sans avoir à <plonger> dans leurs dossiers physiques conservés dans les Offices d'impôts de district. Il s'agit là d'une rationalisation dont les effets se sont partiellement déployés en 2005 mais n'atteindront leur pleine efficacité que d'ici à 2007.

Arsenal de Morges

Dans le cadre de la réorganisation de la Base logistique de l'Armée (BLA), l'Arsenal cantonal, devenu filiale, a été rattaché à la " Région Léman-Bière ". La centralisation à Morges des ateliers d'artisans (couture, sellerie et armurerie) fait que désormais les troupes n'ont qu'un seul lieu d'échange.

Cette nouvelle structure lui permet de développer des prestations logistiques au profit des services sécuritaires vaudois (SSCM, SPEN, POLCANT, ECA, etc.).

Musée militaire de Morges

Pourquoi l'emblème japonais flottait-il l'an dernier à l'entrée du Château de Morges qui abrite le Musée militaire vaudois ? La Biennale 2005 était en effet consacrée à l'art et à la vie du samouraï nippon. En vingt-deux thèmes, on pouvait ainsi découvrir les aspects <sabre> du guerrier traditionnel japonais et, à l'opposé, les aspects <pinceau> de l'homme de grande culture qu'il était simultanément. Pas moins de 18'500 visiteurs ont apprécié cette présentation d'une haute tenue culturelle.

Division de la protection civile

Informatique

C'est dans ce domaine qu'un important programme de mise en réseau informatique des données personnelles de chaque astreint de la PCi a pu être définitivement mis à disposition des organisations régionales de PCi (ORPC). Cet outil allège considérablement la tenue des contrôles en évitant notamment de nombreux doublons.

Division de la protection de la population/Approvisionnement économique du pays (AEP)

Protection de la population

L'apparition de la grippe aviaire sur le continent européen a eu comme incidence immédiate pour la DIV PROTPOP de revoir, en collaboration étroite avec les autres services concernés, dont principalement Service vétérinaire et le Service de la santé publique, les missions définies jusque-là afin de couvrir tout le spectre des épizooties hautement contagieuses et d'y adapter les moyens et structures de conduite.

De même, la menace d'une pandémie grippale a fait l'objet d'intenses travaux préparatoires.

AEP

Les orientations dictées par la Confédération dans ce domaine ont permis une réduction très sensible de l'activité de cette entité qui se borne désormais à gérer les listes des personnes susceptibles d'être mises sur pieds en cas de modification sensible de la situation géopolitique actuelle.

Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Sources d'informations complémentaires

Voir le site internet : www.dse.vd.ch/securite

Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Actions du programme de législation

Aucune action du programme de législation de vous a été attribuée.

Groupes de prestations
111.0 Administration

111.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Administrés
- Usagers
- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux

Groupes de prestations
111.1 Eaux

111.1 Eaux

Protection et gestion des eaux

Descriptif

- Protection des eaux de surface
- Sécurité des personnes et des biens face à l'action dommageable de l'eau et revitaliser les cours d'eau
- Gestion du domaine public des lacs et des cours d'eau, gestion quantitative des eaux
- Gérer les eaux souterraines, les sources et les secteurs de protection des eaux
- Contrôles de la qualité des eaux
- Contrôle des rejets liquides industriels
- Garantir l'élaboration des plans généraux d'évacuation des eaux (communes et associations) et contrôler leur mise en application
- Contrôle de l'assainissement des entreprises agricoles

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat (SAT, SR, SAF, CAMAC, SFFN)
- Communes et privés
- Entreprises
- Consommateurs
- Les offices fédéraux : Office fédéral des eaux et de la géologie (OFEG, ex OFEE) et Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEP)
- OFR (Office fédéral des routes)
- CFF
- Cantons limitrophes : GE, VS, NE, FR, BE, SO pour la 2ème CEJ (Correction des Eaux du Jura)
- Cantons latins (pour l'assainissement)
- Sociétés électriques, mini turbines (moulins, scieries)

Groupes de prestations
111.2 Sols

111.2 Sols

Protection et gestion du sol.

Descriptif

- Protection du sol (agricole et forestier, après de grands chantiers)
- Planification directrice, gestion des carrières
- Planification directrice, autorisation d'entreposage des terres d'excavation et surveillance des sites

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat (SR, SFFN, SAF, SAT, SBMA, CAMAC, SRVA, SEVEN)
- Confédération (OFEFP)
- Prometerre
- Propriétaires fonciers et exploitants de matériaux pierreux
- Entreprises consommatrices de gravier et roches
- Entreprises exploitant des dépôts de terre d'excavation et leurs mandataires
- Transporteurs de dépôts de terre d'excavation
- Communes
- Appui au chef du département dans la gestion des affaires départementales dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique
- Appui aux services
- Coordination.

Groupes de prestations
111.3 Assainissement

111.3 Assainissement

Assainissement et gestion des produits polluants.

Descriptif

- Identification et cadastre, assainissement et surveillance des sites contaminés par des déchets, des aires d'exploitation ou des accidents
- Autorisations et contrôles des réservoirs pour le stockage des liquides pouvant altérer les eaux (STEP, citernes...)

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Autres services (SAT, SB, SR, SAF, SFFN)
- Particuliers et industriels impliqués comme pollueurs ou détenteurs de tels sites
- Offices fédéraux (OFEFP, OFAT), Autres cantons pour la coordination des mesures
- Bureaux privés, en tant que mandataires chargés de procéder à l'évaluation et aux projets d'assainissement
- Hautes écoles et instituts (EPFL, etc.) en tant que pourvoyeur de connaissances technico-scientifiques

Groupes de prestations
111.4 Déchets

111.4 Déchets

Gestion et traitement des déchets au niveau cantonal et intercantonal.

Descriptif

- Collecte des déchets
- Elimination des déchets et contrôles des résidus
- Planification des installations de traitement des déchets
- Information et sensibilisation des usagers
- Contrôles et coordination des mouvements de déchets
- Autorisations ODS

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Citoyens, communes et préfectures
- Autres services (SAT, SBMA, SRA, SIL, SAF)
- Entreprises
- Autres cantons et OFEPP
- Régions et sociétés de périmètres de gestion
- Entreprises concernées par la réalisation ou l'exploitation d'installations
- Bureaux techniques
- Associations de protection de l'environnement

Événements marquants, évolutions significatives

Service des eaux, sols et assainissement (SESA)

Événements marquants, évolutions significatives

Intempéries

- Crue exceptionnelle de la Grande Eau aux Diablerets, le 24 juin 2005 avec inondation sévère du village. Travaux de remise en état du domaine public des eaux pour Frs. 420'000.- et dégâts aux propriétés privées pour env. Frs. 6'000'000.-. Augmentation à prévoir pour l'entreprise de correction fluviale (ECF) de 1999, en vue d'assurer la réfection et l'amélioration des ouvrages préexistants (de Frs. 2'300'000.- à 4'300'000.-).
- Autres: Grêle sur la Riviera en juillet, débordement de l'Eau Froide à Roche/Villeneuve, orages de septembre sur la Côte et le Chablais, qui ont occasionné des coûts de l'ordre de Frs. 1'000'000.- pour les cours d'eau corrigés (à charge de l'Etat) et Frs. 1'500'000.- pour les non corrigés (à charge des communes, avec aide de l'Etat).

Sécheresse exceptionnelle

- 2005 fut une année exceptionnellement sèche, avec un déficit hydrique dépassant les 30% d'une moyenne annuelle normale. Déficit d'approvisionnement pour certaines communes, soutien à la recherche de nouvelles ressources en eaux souterraines, interdiction des pompages en rivière et baisse des redevances liées à la production hydraulique ont été les principales conséquences de cet état de fait qui perdure depuis 2003.

Cours d'eau

- Finalisation (achèvement) des cartes indicatives des dangers naturels "eau" sur l'ensemble du territoire cantonal.
- Finalisation de l'inventaire écomorphologique des 3'600 km de cours d'eau vaudois.
- Finalisation de la rédaction d'un EMPD pour la poursuite des études de la 3ème correction du Rhône, dans le Chablais vaudois, en collaboration avec le canton du Valais et en vue de la réalisation de mesures urgentes de sécurisation des berges au droit d'Aigle.
- Acceptation (chef département) du 2ème crédit d'étude GESORBE (sécurisation de la plaine de l'Orbe contre les inondations), afin de poursuivre et terminer l'analyse des trois variantes restantes, avec choix de la variante définitive d'ici à juin 2006.

Déchets

- Nouveaux projets de loi sur la gestion des déchets et d'EMPD pour le financement des ouvrages (Frs. 6'900'000.-), adoptés par le Conseil d'Etat le 6 juillet 2005 et depuis lors en mains du Grand Conseil.
- Entrée en vigueur de la nouvelle Ordonnance fédérale sur le mouvement des déchets (OMoD), remplaçant l'ancienne ODS; modification et adaptation des procédures administratives, séances d'information aux entreprises, mise à jour de la nouvelle base d'adresses (10'000 entrées), etc.
- Poursuite de l'accompagnement du dossier TRIDEL (usine "mise à feu" le 10 janvier 2006) et de son financement (Frs. 60'000'000.- de subventions VD et CH versées en 2005).
- Poursuite de la recherche de deux sites de décharges cantonales pour mâchefers d'incinération (DCB), à Mathod et à Oulens et de deux sites de décharge pour matériaux inertes (DCMI) en collaboration avec les autorités locales (Eysins et Lausanne BTR).
- Structuration des réseaux régionaux de traitement des boues d'épuration (suite à l'interdiction fédérale d'épandage en agriculture), en collaboration étroite avec les sociétés régionales de traitement des déchets (participation aux groupes de travail pour évaluer les sites d'installations régionales et les filières d'incinération des boues).
- Programmes de formation et de prévention en matière de gestion des déchets (scolarité post-obligatoire)
- Révision et actualisation du plan directeur des déchets (PGD).
- Négociation avec la Confédération pour le maintien de la viabilité économique de la chaîne de production des "CSS" de CRIDEC à Eclépens (combustibles solides de substitution, incinérés à la cimenterie).

Sites pollués

- Projet de loi sur l'assainissement des sites contaminés et EMPD pour le financement des assainissements, avec mise en place d'un système de prélèvement de taxe sur la mise en décharge de tous les types de déchets pour couvrir la part cantonale des frais, adoptés par le Grand Conseil le 21 décembre 2005.

- Divers projets de réhabilitation et d'assainissement d'anciens sites pollués sur les communes de Penthaz, Vuflens-la-Ville, Bioley-Orjulaz, Noville-Villeneuve.
- Finalisation du cadastre des sites pollués: pratiquement tous les sites devant figurer au dit cadastre, selon l'état actuel des connaissances, sont inscrits et visibles du public (via le site Internet).
- Finalisation du cadastre des sites d'anciennes décharges communales (env. 800 sites) avec informations personnalisées aux propriétaires des bien-fonds.

Maîtrise des pollutions / assainissement

- Publication du rapport 2004 sur la surveillance des 180 STEP cantonales (bilan 2004 de l'épuration vaudoise) (www.dse.vd.ch/eaux/eaux/qualite/documentation.htm)
- Publication du rapport sur la surveillance des "pesticides dans les eaux vaudoises en 2002, 2003 et 2004" (www.dse.vd.ch/eaux/eaux/qualite/documentation.htm)
- Mise en route officielle du projet "62a Boiron", destiné à réduire la présence des phytosanitaires dans le Boiron de Morges, par des aides fédérales (Frs. 760'000.- sur 6 ans), un soutien cantonal (Frs. 493'000.-) et une participation des communes (Frs. 60'000.-).
- Poursuite du contrôle des polluants organiques dans les eaux souterraines.
- Finalisation du concept (simple et efficace) de traitement des petits laits d'alpage par un filtre de compost .
- Elaboration d'une nouvelle directive pour l'assainissement des cuisines de grandes dimensions
- Poursuite du programme de réduction des nitrates d'origine agricole dans les eaux souterraines, 5 nouveaux projets.
- Saisie informatique des réseaux d'évacuation des eaux, récupération et transfert sur une base cantonale des données, des données informatiques issues des plans généraux d'évacuation des eaux des communes (PGEE). Démarche semblable auprès du service des routes (réseau d'évacuation des eaux des routes cantonales).
- Inventaire et contrôle des fosses à purin, avec priorité donnée aux fosses situées dans les zones de protection des eaux souterraines (Zones S); mission de vérification du respect des "prestations écologiques requises" (ou PER), comme condition du versement des paiements directs à l'agriculture.

Autres

- Explosion des demandes d'installation de chauffages par sonde géothermique, consécutive à l'augmentation des prix des hydrocarbures (+65% depuis 2004 et +300% depuis 2000).
- Finalisation du programme de gestion des carrières 2006, adopté par le Conseil d'Etat le 11 janvier 2006 (et mis immédiatement en vigueur).
- Refonte du site Internet (approche thématique)

Service des eaux, sols et assainissement (SESA)

Projets particuliers

- Acceptation du financement des travaux d'assainissement du glissement de la Frasse au Sépey par le Grand Conseil et la Confédération (Frs. 16'000'000.- dont Frs. 8'700'000.- à charge du canton).
- Fin du projet et démarrage de l'usine TRIDEL, après bientôt 15 années de procédure.
- Prix de l'"Alouette d'or" décerné par la fondation MUT à Jean-Jaques Fiaux, du laboratoire du SESA, pour son invention destinée à traiter simplement le petit lait produit dans les Alpes. Et publication sur (<http://www.vd.ch/fr/autorites/departements/dse/eaux-sols-et-assainissement/publications-du-sesa/>)

Rapport annuel de gestion 2005
Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)
Service des eaux, sols et assainissement (SESA)
Sources d'informations complémentaires

Service des eaux, sols et assainissement (SESA)

Sources d'informations complémentaires

Voir le site internet: <http://www.dse.vd.ch/eaux/index.html>

Service des eaux, sols et assainissement (SESA)

Actions du programme de législation

Aucune action du programme de législation de vous a été attribuée.

Groupes de prestations
112.0 Administration

112.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Organisation administrative
- Coordination des activités et prestations des divisions forêts, faune, pêche et nature
- Support RH
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique et informatique
- Support communication

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux
- Bénéficiaires des prestations des divisions forêts, faune, pêche et nature du SFFN, en particulier les communes propriétaires , de forêts

Groupes de prestations
112.1 Forêts

112.1 Forêts

Conservation de la forêt, contrôle de la gestion forestière et gestion des domaines propriété de l'Etat.

Descriptif

- Conservation de l'aire forestière dans son étendue et sa répartition
- Protection des forêts en tant que milieu naturel
- Planification, encouragement et contrôle des fonctions protectrice, sociale et économique de la forêt
- Promouvoir l'économie forestière
- Contribuer à la protection de la population contre les dangers naturels
- Formation des apprentis forestiers-bûcherons et perfectionnement professionnel forestier
- Gestion des domaines forestiers et sylvo-pastoraux, propriété du canton

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collectivités publiques
- Propriétaires forestiers, (communes)
- Associations de protection de la nature
- Groupements professionnels
- Apprentis forestiers-bûcherons/débardeurs forestiers
- Personnel forestier cantonal et communal
- Population, écoles et offices d'orientation professionnelle
- Autres services cantonaux (SR, SESA, SAT, SAF,...)
- Services cantonaux d'autres cantons romands
- Protection civile et services de secours et d'incendie.

Groupes de prestations

112.2 Faune, chasse et pêche

112.2 Faune, chasse et pêche

Gérer la faune et les milieux aquatiques et terrestres.

Descriptif

- Conserver la diversité de la faune terrestre et aquatique, notamment par le biais de la conservation des milieux, la protection, des espèces et le repeuplement
- Assumer les tâches de police découlant de la législation sur la faune, sur la pêche et la protection des eaux
- Administrer la chasse ainsi que la pêche professionnelle et de loisir
- Réaliser des inventaires et relevés de la faune aquatique et terrestre
- Gérer les réserves de la faune terrestre et aquatique
- Indemniser et prévenir les dégâts du gibier
- Former les chasseurs et les pêcheurs
- Renseigner et conseiller le public

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population
- Chasseurs, pêcheurs (Diana, SVPR, associations de pêcheurs sur les lacs : amateurs et professionnels)
- Agriculteurs et propriétaires de forêts
- Ornithologues et membres d'associations de protection de la faune et de la nature
- Entreprises, bureaux d'études et organisateurs de manifestations sportives et touristiques
- Services cantonaux (POLCANT, SVET, SR, SESA...)
- Services fédéraux (notamment OFEFP)
- Instituts universitaires (notamment EPFL, EAWAG, UNIL)
- Services de la faune et de la pêche des cantons voisins et de France voisine

Groupes de prestations
112.3 Nature et paysages

112.3 Nature et paysages

Conservation de la nature et du paysage.

Descriptif

- Conserver la diversité de la flore, des milieux naturels et du paysage
- Analyser et préavisier des projets (planifications d'aménagement du territoire et projets de construction, etc.) situés dans des inventaires ou touchant des milieux naturels
- Assumer les tâches de police découlant de la législation sur la nature et le paysage
- Réaliser des inventaires et des suivis de la flore, des milieux naturels et du paysage
- Encourager la reconstitution de biotopes
- Evaluer et encourager la compensation écologique en agriculture et hors des zones agricoles
- Surveiller et financer l'entretien des réserves naturelles
- Gérer les subventions fédérales globales
- Informer et conseiller

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population
- Autorités communales
- Entreprises et bureaux d'étude
- Propriétaires de biotopes
- Agriculteurs
- Organisations de protection de la nature et du patrimoine
- Services cantonaux (SAF, SAT, SESA, SET, SFFN-Fo, SAGR et des autres cantons) et fédéraux
- Hautes écoles (UNIL, EPFL, WSL,...)

Evénements marquants, évolutions significatives

Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN)

Evénements marquants, évolutions significatives

Direction du service

Le programme de réorganisation du service annoncé par le Conseil d'Etat en 2003 est arrivé au terme de sa première étape. La seconde sera achevée en 2006.

Inspection cantonale des forêts

- Modification des bases légales fédérales de l'indemnisation des dégâts aux forêts. Ces dernières ont été plafonnées à 80 % du déficit dans les forêts publiques et restreintes géographiquement aux forêts à fonction de protection contre les dangers naturels. Ces mesures, assorties de la mise en place d'une procédure de suivi budgétaire plus strict, ont permis, avec la météo relativement froide pendant l'été, de réduire l'impact financier pour le canton de la lutte contre les dégâts du bostryche. Parmi les propriétaires qui ne sont plus dédommagés, on notera que la plupart des communes ont montré leur sens des responsabilités et leur volonté de bien gérer leurs forêts, en réalisant seules les interventions nécessaires.
- Approbation du concept cantonal des réserves forestières par le département de la sécurité et de l'environnement : basé sur un catalogue de critères, il laisse une large place aux initiatives des propriétaires de forêts pour proposer des zones de forêt à gérer sous la forme de réserves naturelles ou spéciales.
- Dangers naturels localisés: épargné par les inondations de l'été qui ont causé d'énormes dégâts en Suisse centrale, le Canton de Vaud a enregistré notamment trois événements localisés :
 - Au printemps, d'importantes neiges lourdes ont touché la région lausannoise et brisé un grand nombre de couronnes d'arbres.
 - Le 24 juin 2005, le village des Diablerets a été inondé par le débordement de la Grande Eau. La forte érosion des berges dues aux précipitations a entraîné des embâcles par les blocs et les arbres qui ont obstrué le lit de la rivière. D'importants travaux d'évacuation des bois ont été nécessaires pour assurer la sécurité du village.
 - En juillet, lors de la tempête de grêle, les peupliers des Grangettes ont été sévèrement touchés.

Parmi les autres événements, on relève :

- 2005 fut l'année du sport. A cette occasion, Ph Roch, Directeur de l'OFEFP s'est associé à la journée de la forêt du 21 mars organisée par les forestiers de Lausanne. Il a été mis en évidence que la forêt est devenue le plus grand "Fitness-center" du pays, avec comme corollaire pour les propriétaires, des charges de gestion spécifiques liées à la sécurité du public et aux aménagements d'accueil.
- La nomination d'un professeur à la Chaire du bois de l'EPFL. Dans un contexte de réformes des départements de la Haute Ecole visant un recentrage des activités, les milieux professionnels de la forêt et du bois sont intervenus avec persuasion auprès de la Direction et ont contribué à la nomination d'un nouveau professeur à la Chaire du Bois.
- La réorganisation au niveau fédéral de l'OFEFP. A la suite du changement de Directeur de l'OFEFP et de la nomination de M. B. Oberle, l'Office fédéral a été réorganisé et comprendra au 1er janvier 2006 également le domaine des eaux. Il ressort qu'un accent institutionnel plus fort a été mis dans le secteur des dangers naturels au niveau de l'administration fédérale.

Conservation de la faune et inspection de la pêche

L'année 2005 a été marquée par le développement de collaborations intercantionales et internationales dans un but d'optimisation des prestations de la gestion de la faune. Ainsi, les dégâts de la faune sauvage à l'agriculture et aux forêts ont pu être réduits et le budget cantonal respecté.

Sur le plan de l'inspection de la pêche, un travail de révision complète de la législation a eu lieu. Cet objet sera porté au Conseil d'Etat et au Grand Conseil en 2006.

Conservation de la nature

L'année 2005 a été marquée par la mise en œuvre des décisions de classement et de plans d'affectation de protection de sites.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la Constitution et de la Conception cantonale "La Nature Demain" ont fait l'objet de travaux préparatoires importants.

Au niveau de l'engagement national, un effort important a porté sur la problématique des parcs naturels.

Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN)

Projets particuliers

Direction du service

- Les réformes liées à la RPT ont été planifiées et une structure de pilotage mise en place pour la période 2006-2007.
- Des démarches de coordination pour la promotion du bois comme matière de construction et source d'énergie ont été mises en place avec les autres services de l'Etat concernés.
- La mise en oeuvre des plans de protection de la Venoge est pilotée par le SFFN, avec un COPIL comprenant le SESA et le SAT.

Inspection cantonale des forêts

En raison de l'augmentation des loisirs en forêt et de la nécessité de mettre en oeuvre de l'interdiction de circuler sur les chemins forestiers, prévue par la législation fédérale, le SFFN a débuté l'élaboration d'un plan sectoriel pour la fermeture des chemins forestiers à la Vallée de Joux. D'autres plans analogues seront réalisés dès 2006.

Conservation de la faune

- Simplification des processus de prévention et d'indemnisation des dégâts du gibier
- Elaboration des premiers plans de gestion et plans d'action pour les espèces animales prioritaires.

Sources d'informations complémentaires

Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN)

Sources d'informations complémentaires

- Publication sur la flore: Arenaria Gothica et autres plantes rares des rives lacustres de la Vallée de Joux. Quelques observations récentes et premières données autécologiques (R. Delarze, Ph. Druart, G. Kozlowski, J-L. Moret, P. Prunier et Ph. Gmür, Bull. soc. Vaud. Sc. Nat. 89.1: 1-11).
- L'adresse du site internet du service des forêts, de la faune et de la nature est : <http://www.dse.vd.ch/forets>

Rapport annuel de gestion 2005
Département de la Sécurité et de l'Environnement (DSE)
Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN)

Actions du programme de législation

Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN)

Actions du programme de législation

Aucune action du programme de législation de vous a été attribuée.

Groupes de prestations
113.0 Administration

113.0 Administration

Gestion et administration du service.

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique
- Support logistique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général
- Services transversaux.

Groupes de prestations
113.1 Environnement

113.1 Environnement

Protection de l'environnement.

Descriptif

- Surveillance et assainissement de la qualité de l'air
- Contrôles et assainissement des émissions de polluants atmosphériques et des installations bruyantes
- Etablissement de préavis techniques
- Information de la population et professionnels
- Elaboration du plan des mesures OPair
- Elaboration du cadastre pour le bruit routier
- Détermination des degrés de sensibilité au bruit

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités communales, en particulier Lausanne
- Entreprises artisanales, industrielles ou commerciales
- Propriétaires d'installations de chauffage
- Services de l'Administration cantonale vaudoise (SAT, SSCM, SESA, SR, SM, SELT, SCRIS, Hospices cantonaux, UNIL)
- Bureaux d'ingénieurs (études d'impact et suivi des plans des mesures)
- Médias, écoles, privés
- OFEFP
- EUROAIRNET (base de données européennes)

Groupes de prestations
113.2 Matières dangereuses

113.2 Matières dangereuses

Matières dangereuses.

Descriptif

- Surveillance du marché, de l'utilisation et de l'élimination de substances dangereuses pour l'environnement
- Contrôle du commerce des toxiques
- Surveillance de l'importation, de l'utilisation, de la détention, de la manipulation, de la vente, de la publicité, de l'élimination des, substances et produits toxiques
- Formation des professionnels
- Contrôle de l'exploitation des drogueries
- Prévention et protection contre les risques majeurs.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes
- Entreprises artisanales et industrielles
- Commerces de gros et de détail
- Propriétaires, responsables, employés de drogueries
- Privés.- Administration fédérale des douanes
- Services de l'Administration cantonale vaudoise (SR, Police cantonale, SSCM)
- OFROU
- CFF

Groupes de prestations
113.3 Energie

113.3 Energie

Economie énergétique.

Descriptif

- Préparation et mise en oeuvre des évolutions en matière de politique énergétique cantonale
- Information et conseils aux différents publics et acteurs sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'application de celles renouvelables
- Promotion et soutien des projets d'utilisation rationnelle de l'énergie ou d'énergies renouvelables
- Préavis énergie dans le cadre des procédures de permis de construire

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités politiques et administratives
- Acteurs de la consommation et de la production d'énergie et de la diversification des ressources
- Privés
- Services constructeurs de l'ACV
- Ecoles obligatoires, professionnelles et supérieures
- Associations professionnelles

Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN)

Événements marquants, évolutions significatives

Protection de l'air

L'année 2005 a vu notamment l'aboutissement de la démarche de refonte des plans d'assainissement de l'air adoptés par le Conseil d'Etat en 1994 pour Morges et en 1995 pour l'agglomération lausannoise. Le nouveau plan des mesures OPair 2005 de l'agglomération Lausanne-Morges couvre un périmètre unique comprenant 24 communes et propose 50 mesures d'assainissement dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la mobilité, des poids lourds, de l'énergie, de l'industrie, de l'artisanat et des ménages. Il inclut également des mesures de surveillance de la qualité de l'air et d'information aux autorités et à la population.

A la suite d'une modification de l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air, le contrôle obligatoire des installations de chauffage a été étendu à la mesure des émissions d'oxydes d'azote. Il est en effet apparu que de nombreux brûleurs, même de génération récente, pouvaient présenter des dépassements significatifs des normes admissibles.

Lutte contre le bruit

Le SEVEN a poursuivi l'élaboration du cadastre de bruit routier pour l'ensemble du canton de Vaud (horizon 2000). Les calculs ont été terminés à fin 2005. Le cadastre de bruit est donc prêt pour être publié sur le guichet cartographique cantonal (www.geoplanet.vd.ch).

Le Service des routes, en collaboration avec le SEVEN, a mis au point la méthode pour les études d'assainissement des routes cantonales (EMPD déjà accordé). Dès 2006, le SEVEN participera aux études d'assainissements pour les routes cantonales hors localité; pour les routes cantonales en localité et pour les routes communales, le SEVEN devra conseiller les autorités communales et préavisier leurs projets d'assainissement. Ces projets concernent environ 200 communes, sur près de 1'000 km de routes.

Inspection des toxiques

Suite à la décision du Conseil fédéral du 18 mai 2005, une nouvelle législation concernant les produits chimiques est entrée en vigueur le 1er août 2005. Ce nouveau droit chimique se base sur la nouvelle loi fédérale sur les produits chimiques (LChim) et sur diverses ordonnances d'application, parmi lesquelles on peut citer :

- l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim)
- l'ordonnance sur la réduction des risques chimiques (ORRChim)
- l'ordonnance sur les produits biocides (OPBio).

La loi sur les toxiques (LTox), l'ordonnance sur les toxiques (OTox), l'ordonnance sur l'interdiction de substances toxiques (OITox), l'ordonnance sur les substances dangereuses pour l'environnement (OSubst) ainsi que l'ordonnance sur la désinfection et la désinfection sont abrogées.

Ces modifications sont le fait de l'adaptation à la législation suisse des directives européennes sur les produits chimiques. Les incidences sur le commerce et l'utilisation de produits chimiques sont nombreuses, mais ne devraient pas engendrer des modifications pénalisantes pour les entreprises ou le public vaudois. Le niveau de sécurité devrait, par ailleurs, être maintenu.

Protection contre les accidents majeurs

En 2005, une fiche spécifique à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM) a été introduite dans le projet du nouveau Plan Directeur Cantonal en matière d'aménagement du territoire. Le manque actuel de coordination entre l'aménagement du territoire et la protection contre les accidents majeurs, source potentielle de conflits d'intérêt, a fait l'objet d'une réunion en 2005 entre plusieurs cantons, dont Vaud, et les Offices fédéraux concernés.

Energie

Le projet de loi cantonale sur l'énergie, ainsi que le projet de décret pour un crédit-cadre sur la diversification énergétique ont été adoptés par le Conseil d'Etat le 16 novembre 2005, dans un contexte marqué par l'évolution forte du coût des ressources fossiles, et sont actuellement en mains d'une commission du Grand Conseil.

La Loi cantonale sur l'énergie permettra au gouvernement vaudois d'une part de réaliser les tâches que la Confédération a confiées aux cantons en matière d'énergie et d'autre part de mener sa propre politique énergétique. Elle concrétise aussi les principes posés par la Conception cantonale de l'énergie du 16 avril 2003.

Quant au crédit cadre sur la diversification énergétique, il permettra de renforcer les actions cantonales, notamment dans le cadre des travaux

réalisés pour poursuivre la politique d'investissement (subventions) dans le domaine de l'utilisation rationnelle de l'énergie et du recours aux énergies renouvelables. Ce crédit cadre permettra aussi de continuer à bénéficier des contributions globales de la Confédération.

Marché de l'électricité

Le décret vaudois sur l'électricité a été adopté par le Grand Conseil le 5 avril 2005. Il répond aux importantes mutations du marché de l'électricité qui se tourne résolument vers une libéralisation pour les gros consommateurs. Ses dispositions servent à préserver la sécurité de la distribution et de la fourniture et à garantir le maintien d'un service public de qualité. Le décret a été promulgué à titre provisoire, dans l'attente d'une nouvelle loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) annoncée pour 2007.

Projets particuliers

Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN)

Projets particuliers

La pollution de l'air ne connaît pas de frontières. C'est dans cette logique que les laboratoires de surveillance de la qualité de l'air français italiens et suisses ont rassemblé leurs compétences et leurs connaissances pour informer sur la qualité de l'air. Une brochure, Transalp'Air 2004, présente un panorama de la qualité de l'air dans les Alpes, assorti d'un bilan de l'évolution observée lors de la dernière décennie.

Le SEVEN en collaboration avec la police municipale de la ville de Lausanne a participé à une campagne de prévention concernant les nuisances sonores nocturnes liées aux établissements publics (campagne "au clair de lune"). Le SEVEN a mis les affiches de cette campagne à disposition de l'ensemble des communes du canton.

Au printemps 2005, la plateforme "énergie-environnement" a été lancée par la conférence romande des délégués à l'énergie (CRDE) pour succéder au journal du même nom. Des actions d'information sous forme de communiqués de presse et le développement d'un site Internet ont permis de renseigner le grand public sur des thèmes de fond dans les domaines de l'environnement et de l'énergie.

Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN)

Sources d'informations complémentaires

Pour le plan des mesures OPair :

<http://www.dse.vd.ch/environnement/air/assainissement.htm>

Pour la brochure Transalp'Air 2004

<http://www.dse.vd.ch/environnement/air/qualite/alpes.htm>

Pour la campagne « au clair de lune »

www.lausanne.ch/viewInt.asp?DocID=21087&DomID=63361

Pour le nouveau droit chimique

<http://www.dse.vd.ch/environnement/toxiques/index.html>

Pour « énergie-environnement »

<http://www.energie-environnement.ch>

Actions du programme de législature
36. Politique énergétique

36. Politique énergétique

Développer une politique énergétique dynamique.

Le plan OPair 2005 (Plan d'assainissement de la qualité de l'air dans l'agglomération Lausanne-Morges) soutient les actions suivantes liées au programme de législature 2003-2007:

- 10 Métro m2 ;
- 11 Agglomération Lausanne-Morges ;
- 12 Communauté tarifaire de la région lausannoise ;
- 16 Réseau express vaudois;
- 36 Politique énergétique.

Cette dernière action est largement portée par le projet de loi cantonale sur l'énergie.

Groupes de prestations
114.0 Administration

114.0 Administration

- Gestion et administration du service
- Prestations internes

Descriptif

- Direction du service
- Support administratif
- Support ressources humaines
- Support financier et comptable
- Support logistique
- Emission des certificats d'exportation

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service
- Services transversaux
- Entreprises
- Communes

Groupes de prestations
114.1 Laboratoires

114.1 Laboratoires

- Activités d'analyses
- Prestations techniques

Descriptif

- Examens de l'authenticité des biens et des produits alimentaires
- Examens de la salubrité des biens et des produits alimentaires
- Examens de la loyauté des présentations

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Municipalités et fournisseurs d'eau
- Commerces et entreprises

Groupes de prestations
114.2 Inspection

114.2 Inspection

- Activités d'inspection
- Prestations sur site

Descriptif

- Inspection des commerces et entreprises de denrées alimentaires et objets usuels
- Inspection des ouvrages de distribution d'eau de boisson
- Inspection des piscines publiques
- Contrôle des plages
- Approbation de projets de plans directeurs et d'installations diverses
- Suivi des concepts d'approvisionnement en eau en temps de crise

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Usagers des piscines publiques et des plages
- Commerces et entreprises
- Communes et fournisseurs d'eau potable

Groupes de prestations
114.3 Poids et mesures

114.3 Poids et mesures

- Activités de contrôle des poids et mesures
- Prestations métrologiques

Descriptif

- Contrôle des instruments de mesure en usage dans le commerce
- Contrôle statistique de la quantité des marchandises préemballées
- Contrôle général des entreprises assujetties

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Consommateurs
- Commerces et entreprises

Laboratoire cantonal (LC)

Evénements marquants, évolutions significatives

Modifications structurelles

Collaboration Vaud-Neuchâtel-Genève

Le Service de protection de la consommation du canton de Genève (SPCo) a rejoint le réseau VD-NE créé en mai 2003 déjà, et a ainsi ratifié l'accord intercantonal de collaboration pour l'exécution coordonnée du contrôle des denrées alimentaires et des objets usuels.

Cette coopération entre les cantons de Genève, Neuchâtel et Vaud, mise sur le développement de compétences locales. Elle tend à une meilleure protection des consommateurs par une utilisation optimale des moyens à disposition. Elle offre notamment les avantages suivants :

- La création d'une synergie entre trois services pour un bassin de population de l'ordre de 1,3 million d'habitants.
- L'amélioration de l'efficacité des contrôles par une utilisation plus rationnelle des infrastructures techniques.
- L'accès à des compétences que le Laboratoire cantonal ne possède pas à ce jour ou qui sont peu développées. En contrepartie, les capacités particulières du service sont mises à la disposition des autres membres du réseau.
- La formation commune du personnel de contrôle.

Cette mise en réseau a permis d'augmenter de manière significative le nombre d'échantillons analysés (6'318 produits contrôlés en 2005, alors qu'ils n'étaient que 5'481 en 2004), tout en conservant un nombre stable de collaborateurs. De plus, l'arrivée de nos collègues de Genève au sein du réseau a permis d'intensifier notablement nos contrôles de pesticides, analyses délicates et onéreuses dans lesquelles le SPCo s'est spécialisé.

Cantonalisation de l'inspection

L'année 2005 a été le premier exercice complet où le contrôle cantonal a pleinement déployé ses effets. Dorénavant, l'inspection des commerces et entreprises est placée sous l'entière responsabilité du Laboratoire cantonal. A cet effet, 7 contrôleurs professionnels à plein temps ont remplacé les 38 contrôleurs locaux, pour la plupart des laïcs qui exerçaient cette fonction à temps très partiel. Les avantages de ce nouveau système sont notamment les suivants :

- De notables économies d'échelle ont pu être réalisées, tout en désenchevêtrant les contrôles qui dépendent dorénavant d'une instance technique et administrative unique.
- Les assujettis sont satisfaits d'avoir à faire à des interlocuteurs neutres et professionnels, ce qui n'était hélas pas toujours le cas auparavant.
- Enfin, toutes les régions du canton sont désormais placées sur pied d'égalité, car les contrôleurs sont tous au bénéfice d'une formation de haut niveau et appliquent tous les mêmes procédures d'une manière beaucoup plus uniforme que par le passé.

Le tableau ci-dessous donne quelques éléments de comparaison entre la situation antérieure et celle qui prévaut actuellement. On constate que si le nombre absolu des contrôles a diminué d'un tiers, le nombre de cas d'avertissements et de dénonciations a notablement augmenté (respectivement +142% et +174%). Cette situation ne dénote pas une péjoration de l'hygiène alimentaire dans le canton, mais elle s'explique par des contrôles effectués de manière plus approfondie, permettant de déceler des problèmes qui n'étaient pas identifiés par les contrôleurs locaux.

	Contrôles locaux (données 2003)	Contrôle cantonal (données 2005)
Nombre de contrôles effectués	4'645	3'112
Nombre d'avertissements (situation anormale)	164	397
Nombre de dénonciations (sécurité alimentaire compromise)	31	82

Outil d'évaluation des dangers

L'année 2005 a été le premier exercice durant lequel l'outil d'évaluation du danger des commerces et entreprises alimentaires a été utilisé de manière systématique. Au total, 2'931 entreprises (93,2 %) présentent un niveau de danger insignifiant ou faible alors que 206 entreprises (6.5 %) n'assurent qu'une sécurité alimentaire relative et 9 (0,3 %) n'assurent tout simplement pas cette sécurité. Pour ces deux dernières catégories, des mesures immédiates ont été prises. La fréquence des dangers présentés par divers types d'entreprises est présentée par le graphique ci-dessous.

[Veuillez cliquer pour visualiser le graphique](#)

Nouveau droit alimentaire

Depuis le 1er janvier 2006, les pays tiers qui désirent exporter des denrées alimentaires vers l'Union européenne (UE) sont soumis à de nouvelles règles en matière d'hygiène des denrées alimentaires. Une adaptation de la législation suisse s'imposait afin d'éviter que les exportations vers l'UE ne soient dorénavant entravées ou bloquées. Cette refonte du droit interne aura de nombreuses conséquences sur les activités du Laboratoire cantonal, qui devra notamment gérer de nouvelles activités telles que :

- Constitution d'un fichier des entreprises soumises au régime d'annonce
- Délivrance d'autorisations pour les entreprises produisant des denrées d'origine animale
- Elaboration de plans de contrôle annuels
- Elaboration de programmes d'audit et de contrôle

Laboratoire cantonal (LC)

Projets particuliers

Depuis plusieurs années, le Laboratoire cantonal contrôle le niveau de sécurité alimentaire de différents produits par des campagnes d'analyses ciblées. Celles-ci sont en règle générale coordonnées avec nos partenaires du réseau VD-NE-GE, un seul laboratoire analysant les échantillons prélevés dans les trois cantons. En 2005, le Laboratoire cantonal a assumé l'exécution de 16 campagnes, et il a fourni des produits pour 24 campagnes réalisées par ses deux partenaires. Les trois exemples ci-dessous illustrent les résultats obtenus dans quelques cas traités par notre service.

Huile de friture

Malgré l'attention portée au problème de la qualité des huiles de friture, celle-ci a tendance à se péjorer. Afin d'améliorer la situation, il a été décidé d'accroître la pression sur les tenanciers d'établissements publics, d'une part en augmentant la fréquence des contrôles, d'autre part en prenant des mesures immédiates en cas de non-conformité. Pour ce faire, les inspecteurs et contrôleurs des denrées alimentaires ont été équipés chacun d'un appareil portatif permettant de mesurer directement dans la friteuse la teneur en composés polaires de l'huile, permettant ainsi d'exiger le changement immédiat de cette dernière lorsque son degré d'altération dépasse la norme légale.

Sur 1'522 contrôles effectués, l'huile de friture s'est révélée altérée dans 157 cas (10,3%) et elle était même impropre à toute utilisation dans 59 cas (3,9%).

Toxines dans les aliments pour nourrissons et enfants en bas âge

Les céréales présentes dans les aliments pour enfants peuvent être infectées par un grand nombre de moisissures sécrétant des toxines nuisibles. Le lait utilisé dans ces mêmes produits peut lui aussi être contaminé par des toxines présentes dans les fourrages destinés à l'alimentation des bovins. Afin de vérifier si les produits commercialisés sont conformes aux exigences légales, nous avons analysé 67 échantillons d'aliments pour nourrissons et enfants en bas âge afin de déterminer leurs teneurs en mycotoxines.

Deux échantillons dépassaient de plus de 400 fois la valeur limite admise pour les aflatoxines, et de plus de 100 fois celle pour l'ochratoxine. Ces substances cancérigènes ont été trouvées dans des échantillons provenant d'Afrique et qui avaient été importés sur le marché gris. Ces produits ont été retirés du marché et détruits. Pour les autres échantillons les contaminations sont, en règle générale, relativement faibles.

Vinaigre à forte teneur en acide acétique

Le centre suisse d'information toxicologique a enregistré plusieurs accidents dus à l'ingestion d'acide acétique concentré par des enfants. Cet acide est le composant essentiel du vinaigre, qui à forte concentration est corrosif pour les muqueuses et la peau. En cas d'ingestion, il peut provoquer de graves brûlures du tube digestif ainsi que des troubles du métabolisme. Après enquête, le Laboratoire cantonal a constaté que les accidents répertoriés étaient dus à l'ingestion involontaire d'acide acétique à 80% vendu dans des magasins de produits balkaniques, et utilisé pour la fabrication de conserves telles que les cornichons. En raison de ses propriétés toxiques, le droit suisse limite la concentration en acide acétique à 14% dans le vinaigre.

A la suite de ces constatations, le Laboratoire cantonal a confisqué une trentaine de litres de cet acide concentré, et a averti l'Office fédéral de la santé publique qui a émis une mise en garde officielle pour l'ensemble de la Suisse. L'étiquette ci-dessous présente tout à la fois l'utilisation de ce produit à des fins culinaires et les mises en garde que l'on rencontre habituellement sur les produits toxiques.



Laboratoire cantonal (LC)

Sources d'informations complémentaires

Le Laboratoire cantonal publie chaque année un rapport annuel présentant le détail de ses activités. Le rapport 2005 pourra être obtenu dès le 15 avril 2006 à l'adresse suivante:

Laboratoire cantonal

155, chemin des Boveresses
1066 EPALINGES

Téléphone 41 (0)21 316 43 43

Télécopie 41 (0)21 316 43 00

Courriel info@lc.vd.ch

En outre, de nombreux renseignements et informations peuvent être obtenus en consultant le site du Laboratoire cantonal à l'adresse suivante:

<http://www.dse.vd.ch/laboratoire/index.html>

Laboratoire cantonal (LC)

Actions du programme de législature

Aucune action du programme de législature n'a été attribuée spécifiquement au Laboratoire cantonal.